Gouvernement du Canada
Government of Canada

CANAFE

RAPPORT ANNUEL 2007

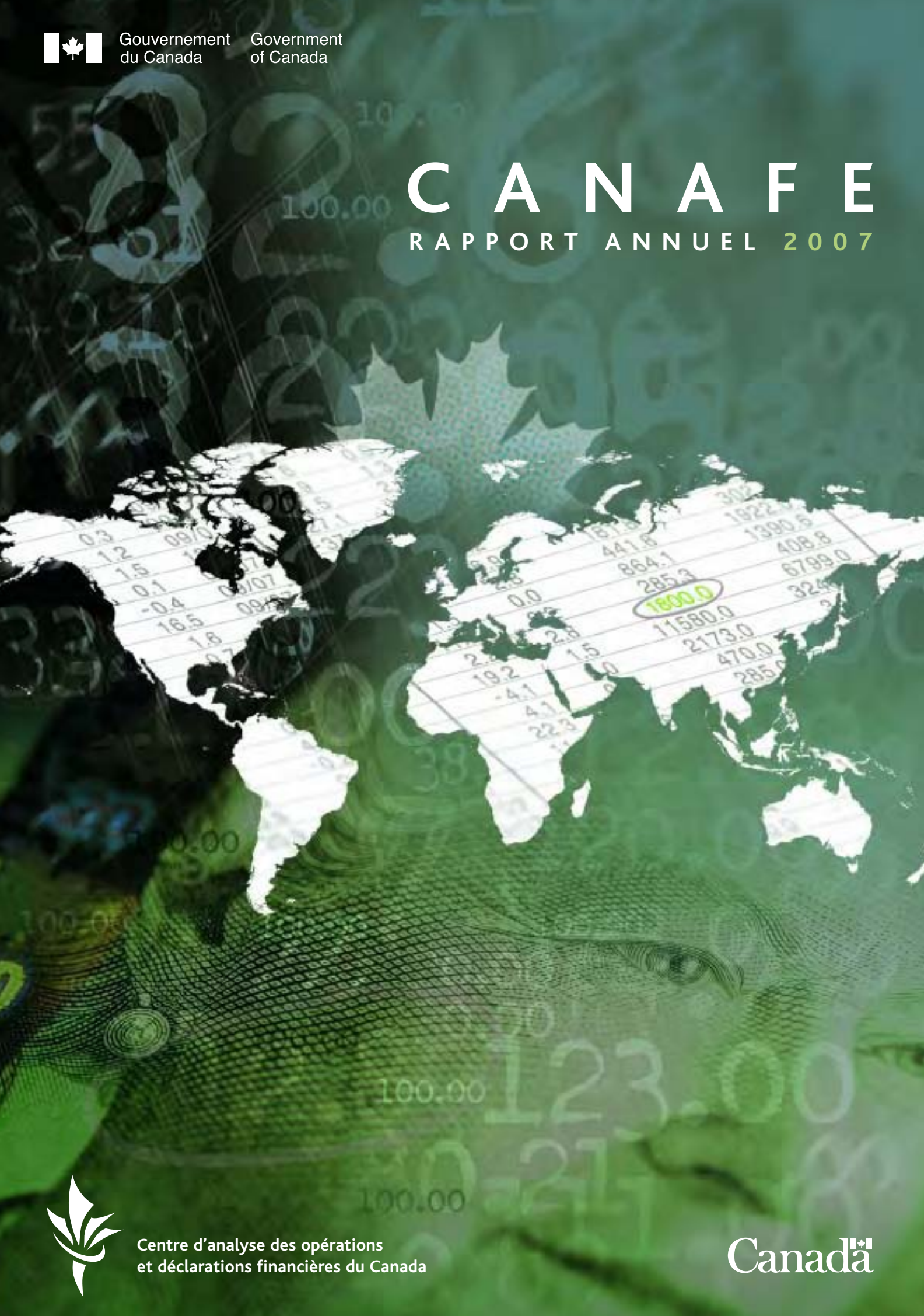

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Canada

CANAFE
FAITS SAILLANTS
2005-2007

2005

Viser l'excellence

Communication de renseignements financiers concernant 142 cas, représentant approximativement 2 milliards de dollars d'opérations financières

- Le directeur de CANAFE assure la présidence du Groupe de travail de la technologie de l'information (TI) et du Sous-comité du financement et de l'administration du Groupe Egmont
- Un total de 20 protocoles d'entente (PE) sont conclus avec des unités du renseignement financier (URF) étrangères
- Des renseignements sur deux cas de non-conformité sont communiqués aux organismes d'application de la loi
- Cinq PE sont signés avec des organismes de réglementation nationaux et provinciaux

2006

Établir des liens

Communication de renseignements financiers concernant 168 cas, représentant un peu plus de 5 milliards de dollars d'opérations financières

- Un total de 30 PE sont conclus avec des URF étrangères
- Le directeur de CANAFE préside le Sous-comité de transition d'Egmont, assume la vice-présidence du Comité Egmont, le groupe directeur de l'organisation, et continue de présider le Groupe de travail de la TI
- Un total de 15 PE sont conclus avec des organismes de réglementation nationaux et provinciaux
- La première étape de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de solutions de TI est axée sur l'amélioration de la saisie et de la qualité des données
- Des cas de non-conformité font l'objet de trois communications de renseignements aux organismes d'application de la loi

2007

Atteindre de nouveaux sommets

Communication de renseignements financiers concernant 193 cas, représentant près de 10 milliards de dollars d'opérations financières

- La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) fait l'objet d'un examen parlementaire cinq ans après son entrée en vigueur
- Le projet de loi C-25, qui prévoit d'importants ajouts et modifications à la loi pour renforcer le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes du Canada et en accroître la portée, est adopté
- Mise en œuvre de la nouvelle génération de solutions de TI et de gestion de l'information (GI), axée sur le soutien renforcé à l'analyse de cas
- Quinze nouveaux PE sont conclus avec des URF étrangères, portant le nombre total à 45
- Deux nouveaux PE sont conclus avec des organismes de réglementation nationaux et provinciaux, portant le nombre total à 17
- Le Groupe Egmont choisit Toronto pour y établir son secrétariat permanent
- Le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada est soumis à l'évaluation du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)

FD1-2007
978-0-662-69921-7

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Ottawa, Canada K1P 1H7

Office of the Director
Cabinet du directeur

Le 31 août 2007

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
21e étage, tour Est
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le sixième rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), conformément au paragraphe 71(1) de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Le rapport rend compte en détail de nos activités et de nos réalisations pour la période du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, et de nos priorités pour 2007-2008.

CANAFE a pour rôle de faciliter la détection et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger, en analysant les opérations douteuses et en communiquant des renseignements financiers sur des cas aux organismes compétents d'application de la loi ou au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), lorsqu'il existe des motifs raisonnables d'avoir des soupçons.

Nous maintenons notre engagement à promouvoir la conformité à la législation canadienne pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et à communiquer des renseignements financiers de première qualité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le directeur,

Horst Intscher

Canada

RAPPORT ANNUEL DE CANAFE 2007

ATTEINDRE DE NOUVEAUX SOMMETS

CANAFE FINTRAC

RAPPORT ANNUEL DE CANAFE 2007

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR **2**

LE BILAN DE L'ANNÉE **4**

COUP D'ŒIL SUR CANAFE **6**

RÉSULTATS POUR 2006-2007 **8**

Communiquer des renseignements financiers de grande qualité 8

Cas épuré de blanchiment d'argent de CANAFE 14-17

Assurer la conformité à la *Loi* 18

Diffuser des renseignements stratégiques 23

DÉPLOYER NOS EFFORTS DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES **25**

Investir dans la technologie 25

Contribuer aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes 26

Appuyer la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes 27

Remplir notre mandat de communication 28

Maintenir l'excellence organisationnelle 30

Protéger les renseignements personnels 31

PRIORITÉS POUR 2007-2008 **32**

Communiquer en temps opportun des renseignements financiers de grande qualité aux organismes d'application de la loi, aux organismes de sécurité et de renseignement et aux unités du renseignement financier étrangères 32

Assurer la conformité à la *Loi* 33

Diffuser des renseignements stratégiques sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes aux partenaires, aux intervenants et au grand public 33

ANNEXE I
États financiers de CANAFE 34

ANNEXE II
Lexique des termes et acronymes 47

ANNEXE III
Ententes avec des URF étrangères 49

ANNEXE IV
Processus opérationnel de CANAFE 50

MESSAGE DU DIRECTEUR

Cette année encore, comme c'est le cas depuis la création de CANAFE, je suis en mesure de déclarer que nos efforts ont été plus fructueux que ceux des années précédentes. L'adoption du projet de loi C-25 en décembre 2006 s'est soldée par de nouvelles perspectives, qui ont accru et continueront d'accroître nos pouvoirs et nos responsabilités. En étroite collaboration avec de nombreux partenaires au Canada et partout dans le monde, CANAFE est encore mieux armé que dans le passé pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

À nouveau cette année, la valeur globale des opérations financières comprises dans nos communications de renseignements se rapportant à 193 cas – près de 10 milliards de dollars en 2006-2007 – représente près du double de la valeur constatée l'année dernière. Pour la première fois malgré le jeune âge de l'organisme, les opérations financières visées par trois communications de renseignements représentaient chacune une valeur supérieure à 1 milliard de dollars. Des montants aussi élevés liés à des cas précis témoignent de l'ampleur des opérations financières criminelles, et indiquent également que les réseaux qui soutiennent de telles opérations sont de plus en plus vulnérables à la capacité de détection de CANAFE.

Cette capacité a été améliorée grâce à l'adoption du projet de loi C-25 et aux modifications législatives découlant des examens de la loi qui nous régit, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Ces modifications élargissent l'éventail d'entreprises et de professions tenues de faire des déclarations ainsi que la gamme de renseignements que nous pouvons divulguer à nos partenaires. Le projet de loi C-25 prévoit également la création d'un répertoire des entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables et le pouvoir d'imposer des pénalités administratives pécuniaires en cas de non-conformité à la *Loi*. Toutes ces modifications contribuent à renforcer notre régime et à accroître notre efficacité, d'année en année.

Notre efficacité tant au pays qu'à l'étranger doit toujours être étroitement liée à nos relations avec nos partenaires. La vigueur des relations que nous avons créées, et que nous continuons de créer, avec les entités déclarantes, les organismes d'application de la loi et les organismes de renseignement, et à l'étranger avec nos homologues est pour nous une source d'encouragement. Cette année, nous avons mené à bien un projet ambitieux avec l'URF australienne, AUSTRAC, qui nous a permis de procéder à d'importantes mises à niveau de la technologie de l'information et de trouver de nouvelles solutions pour améliorer nos capacités de saisie et d'analyse des données. Une collaboration internationale aussi féconde est un exemple parfait, et loin d'être inhabituel, de la façon dont les URF peuvent réunir leurs compétences et leur expérience au profit de la cause commune qu'est la lutte contre les activités financières criminelles.

Cette année a marqué un tournant pour CANAFE : notre champ d'action s'est élargi; nous avons accepté de nouvelles responsabilités et adopté un éventail de nouveaux outils de gestion et d'analyse. Nos employés ont été appelés à accomplir des choses remarquables en des délais serrés. Et comme ils sont des plus compétents, dévoués et inventifs, ils s'en sont tirés haut la main, et je sais qu'ils nous réservent d'autres miracles.

Nous sommes déterminés à demeurer un partenaire fort parmi ceux qui luttent avec ferveur contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dans le monde. Nous serons toujours appelés à apporter des améliorations et à faire des mises au point, et nous serons à la hauteur de la tâche.

Le directeur,

Horst Intscher

LE BILAN DE L'ANNÉE

L'année écoulée a été marquante du point de vue non seulement des réalisations de CANAFE, mais aussi des mesures législatives et autres qui ont été adoptées, et déjà notre capacité à détecter, à dissuader et à prévenir plus efficacement le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, de concert avec nos nombreux partenaires, s'en voit renforcée.

Cette année encore, notre production de renseignements financiers s'est considérablement accrue. Nos communications de renseignements se rapportant à 193 cas ont représenté une valeur de 9,8 milliards de dollars, soit près du double de la valeur constatée l'année dernière, qui correspondait déjà à près de deux fois celle enregistrée en 2004-2005. La demande croissante en matière de renseignements, tant à l'étranger qu'au Canada, témoigne de la grande qualité de l'information.

Parmi les facteurs qui contribuent à la progression constante de notre production, mentionnons notre stratégie délibérée consistant à mettre l'accent sur les cas importants, nos analystes financiers très compétents et expérimentés et notre base de données qui couvre cinq années de déclarations d'opérations financières.

Cette année, nous avons amorcé un grand projet, la refonte de notre logiciel de saisie et d'analyse des données, avec la très généreuse collaboration de notre homologue australienne, AUSTRAC.

Avec la collaboration de nos entités déclarantes, nous avons continué de renforcer notre programme national d'assurance de la conformité. CANAFE, de concert avec les organismes de réglementation nationaux et provinciaux, a mené un nombre record d'examens pour déterminer le niveau de conformité dans tous les secteurs d'entités déclarantes. Quatorze mille personnes ont participé à nos activités de liaison externe qui, entre autres choses, ont consisté en la présentation d'exposés et la tenue de séminaires visant à les sensibiliser davantage à la conformité.

En étroite collaboration avec CANAFE, le ministère des Finances a examiné la loi qui nous régit, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) (projet de loi C-25 adopté en décembre 2006) et ses règlements et y a apporté des modifications. Celles-ci élargissent le champ d'application de la *Loi*, qui englobe maintenant de nouvelles entités et professions, renforcent les dispositions de la *Loi* sur la dissuasion et accroissent la gamme de renseignements que CANAFE peut communiquer aux organismes d'application de la loi et de renseignement, renforçant ainsi leur capacité à mener des enquêtes.

Les modifications prévues dans le projet de loi C-25 ont également considérablement aidé à s'assurer que le Canada respecte les normes internationales recommandées par le GAFI qui, cette année, a procédé à une évaluation exhaustive de la conformité du Canada aux dites normes. CANAFE a pris part étroitement à cette évaluation.

En 2006, le Groupe Egmont a décidé d'établir son secrétariat permanent à Toronto, et cette décision souligne le ferme engagement de CANAFE à l'égard des nombreux liens et rapports de collaboration qui sont si importants dans la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

Le projet de loi C-25, qui a reçu la sanction royale le 14 décembre 2006, modifie la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) et ses règlements connexes. Lorsqu'elles seront pleinement en vigueur, les modifications législatives et réglementaires renforceront considérablement la *Loi* en élargissant son champ d'application, en renforçant les dispositions en matière de dissuasion et en accroissant la gamme de renseignements que CANAFE peut inclure dans ses communications de renseignements financiers aux organismes d'application de la loi et aux agences de sécurité nationale ainsi qu'aux unités du renseignement financier (URF) étrangères.

Une partie des dispositions modifiées est entrée en vigueur en février et en juin 2007. Les autres devraient être en vigueur en 2008.

POINTS SAILLANTS

Les modifications apportées à la *Loi* et à ses règlements auront les effets suivants :

- renforcer les exigences concernant la vérification de l'identité des clients, la tenue de documents et les déclarations;
- répertorier les entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables et considérer le fait de ne pas s'enregistrer comme une infraction;
- assujettir quatre autres secteurs d'entreprises et de professions à la *Loi* et à ses règlements :
    - les négociants en métaux précieux et en pierres précieuses;
    - les notaires de la Colombie-Britannique;
    - les promoteurs immobiliers;
    - les avocats (assujettis seulement à certaines exigences en matière de conformité);
- mettre en place un programme de pénalités administratives pécuniaires progressives en cas de non-conformité;
- permettre à CANAFE de communiquer des renseignements additionnels aux organismes d'application de la loi (voir page 13) et à d'autres bénéficiaires;
- autoriser la communication de renseignements pertinents au Centre de la sécurité des télécommunications;
- autoriser la communication de renseignements pertinents à la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada;
- autoriser la communication à l'Agence des services frontaliers du Canada de renseignements se rapportant au trafic présumé de marchandises contrôlées ou prohibées;
- permettre à CANAFE d'échanger de l'information sur la conformité avec ses homologues étrangers;
- prévoir un examen, tous les deux ans, par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, portant sur les mesures prises par le Centre pour protéger les renseignements qu'il reçoit ou recueille.

.06.

COUP D'ŒIL SUR CANAFE

NOTRE OBJECTIF PRINCIPAL

Faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes ainsi que d'autres menaces à la sécurité du Canada, en communiquant des renseignements financiers sur des cas aux organismes compétents d'application de la loi, au SCRS et à d'autres organismes assujettis à notre législation, tout en assurant la protection des renseignements personnels que nous détenons.

NOTRE LOI

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la *Loi*)

NOS ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Recevoir et analyser les déclarations d'opérations financières provenant des entités déclarantes, conformément à la *Loi* et ses règlements, ainsi que les renseignements provenant de nos partenaires nationaux et internationaux et du grand public.
- Effectuer des recherches et analyser les données provenant de diverses sources d'information qui apportent des éclaircissements sur les tendances et les modes opératoires du crime financier.
- Assurer la conformité des entités déclarantes à la *Loi* et ses règlements.
- Sensibiliser le public aux questions liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.
- Assurer la protection des renseignements personnels que nous détenons.

NOS PRODUITS PRINCIPAUX

- Communications de renseignements financiers se rapportant à des cas présumés de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, ou à des menaces à la sécurité du Canada.
- Macro-analyses et recherches à l'appui des stratégies nationales et mondiales adoptées pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.
- Détection et dissuasion accrues du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes dans le secteur financier.

NOS RELATIONS

NATIONALES

- Les entités déclarantes, comme les banques et d'autres institutions financières et intermédiaires financiers
- Les associations du secteur financier
- Les organismes de réglementation financière nationaux et provinciaux
- La GRC, les services de police provinciaux et municipaux
- Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
- L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- L'Agence du revenu du Canada (ARC)
- Le ministère des Finances
- Le ministère de la Justice
- Sécurité publique Canada (SPC)
- Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI)
- Le Centre de la sécurité des télécommunications (CST)
- D'autres ministères du gouvernement comme le Bureau du Conseil privé, Secrétariat du Conseil du Trésor, etc.
- Le Comité national de coordination sur le crime organisé (CNCCO)
- L'Association canadienne des chefs de police (ACCP)

INTERNATIONALES

- Les unités du renseignement financier (URF) étrangères
- Le Groupe Egmont des unités du renseignement financier
- D'autres organisations internationales comme le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) et le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent (GAP)

RÉSULTATS POUR 2006-2007

Communiquer des renseignements financiers de grande qualité

Cette année, la valeur monétaire totale des opérations comprises dans les 193 communications de cas de CANAFE représente 9,8 milliards de dollars, soit près du double de la valeur déclarée l'année dernière. Cette augmentation phénoménale témoigne de la croissance soutenue de la portée et de la complexité des renseignements financiers que nous produisons. Nos outils et nos compétences en constante amélioration, et notre imposante base de données qui ne cesse de s'enrichir font que nos communications pèsent de plus en plus lourd dans le cadre des enquêtes et des poursuites.

COMMUNICATIONS DE RENSEIGNEMENTS DE CANAFE EN 2006-2007

- 193 communications de cas
- 152 se rapportant à des cas présumés de blanchiment d'argent
- 33 se rapportant à des cas présumés de financement d'activités terroristes et/ou de menace à la sécurité du Canada.
- 8 se rapportant à la fois à des cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes et/ou de menace à la sécurité du Canada.

En moyenne, chaque communication de renseignements comprenait un total de 458 opérations, évaluées à 51 millions de dollars, soit une augmentation marquée par rapport à la moyenne de 261 opérations évaluées à près de 30 millions de dollars en 2005-2006.

Il convient de noter que cette année, 16 communications de cas ont porté sur des opérations totalisant plus de 100 millions de dollars. De ce nombre, deux portaient sur des opérations dont la valeur se situait entre 500 millions de dollars et 1 milliard de dollars, et trois, sur des opérations dont la valeur dépassait 1 milliard de dollars. Ce sont là des montants sans précédent qui montrent que notre capacité à détecter des cas présumés de blanchiment d'argent à grande échelle s'est accrue d'année en année.

Communications selon le type

Type	Nombre	Valeur monétaire (en milliards de dollars)
Total	**193**	**9,8 $**
Blanchiment d'argent	152	8,0 $
Financement d'activités terroristes/menace	33	0,2 $
Blanchiment d'argent et financement d'activités terroristes/menace	8	1,6 $

Les blanchisseurs d'argent et les financiers terroristes répartissent leurs opérations entre de nombreux établissements – souvent très dispersés – pour tenter de dissimuler leurs activités. Le nombre croissant de communications de cas impliquant plusieurs entités déclarantes en témoigne. Le pourcentage de communications de cas comprenant des opérations déclarées par au moins six

Cas communiqués et valeurs des opérations financières

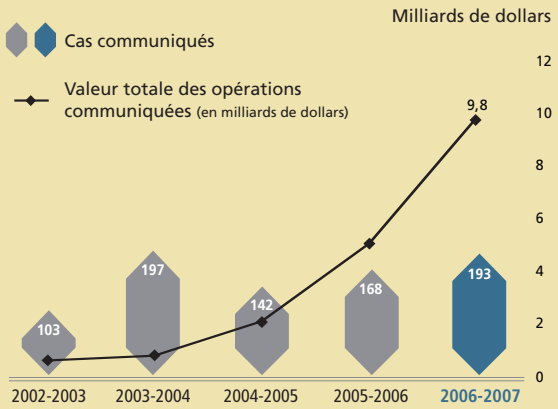

Nombre de communications selon la valeur totale

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
0 - 1 M $	59	123	66	78	69
1 M $ - 10 M $	38	61	44	61	69
10 M $ - 50 M $	3	10	22	12	32
50 M $ - 100 M $	3	2	6	9	7
100 M $ - $500 M $	0	1	4	5	11
500 M $ - 1 G $	0	0	0	3	2
1 G $ +	0	0	0	0	3
Nombre total de communications	**103**	**197**	**142**	**168**	**193**

entités déclarantes s'est énormément accru au cours des quatre dernières années. Cette année, 60 % de nos communications étaient fondées sur les déclarations de plus de six entités.

La taille et la portée croissantes de nos communications de cas découlent d'une combinaison de facteurs. CANAFE a adopté une stratégie délibérée qui consiste à repérer les réseaux présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes qui œuvrent à grande échelle et à approfondir sa connaissance des tendances du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. L'automatisation et la normalisation accrues des procédés d'analyse ont permis à des analystes de plus en plus expérimentés et compétents de passer au crible de plus grandes quantités de données et d'établir des concordances plus rapidement. En outre, les années se succèdent et viennent grossir nos fonds de renseignements financiers.

Pourcentage de communications comprenant des opérations déclarées par au moins six entités déclarantes

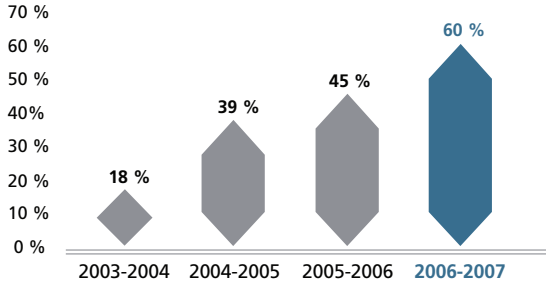

La qualité de cette information n'a cessé de croître, car les institutions financières canadiennes et d'autres intermédiaires financiers nous livrent des déclarations de plus en plus détaillées et exhaustives sur des opérations douteuses, ce qui consolide notre capacité à établir des liens entre les différents types de déclarations pour découvrir des formes d'activité financière douteuses. Les déclarations d'opérations importantes en espèces et d'opérations douteuses que nous recevons de la part des entités occupent une grande place dans nos communications de renseignements.

Répartition des communications de cas au Canada

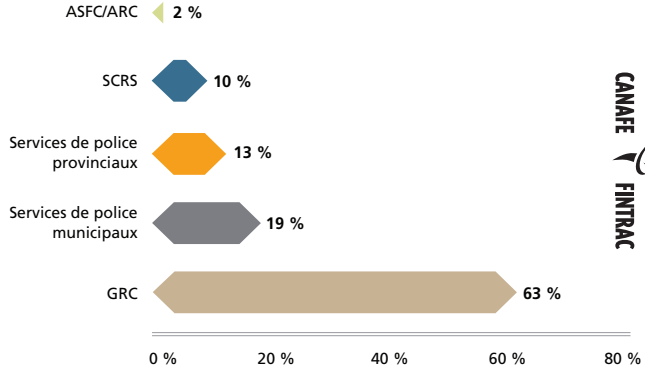

Les pourcentages indiqués dans le graphique ne totalisent pas 100 % car les communications de CANAFE sont souvent envoyées à plus d'un destinataire.

Pourcentage de communications selon le type de déclaration, 2006-2007

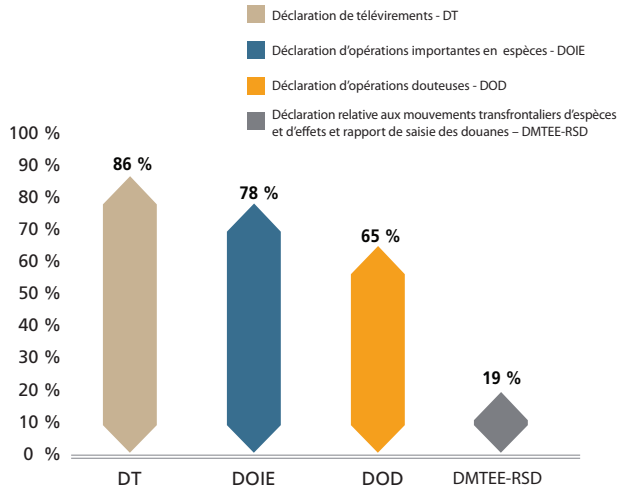

Les pourcentages indiqués dans le graphique ne totalisent pas 100 % car les communications de CANAFE contiennent souvent plusieurs types de déclarations.

Un renseignement financier efficace

La rétroaction qui nous parvient des organismes d'application de la loi et des agences de sécurité nationale révèlent clairement les répercussions de nos renseignements financiers. Elle montre non seulement que nos communications alimentent les enquêtes et les poursuites en cours, mais aussi que de plus en plus, elles identifient des cas entièrement nouveaux de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes présumés. Il est également important de mentionner le fait que près de la moitié de nos communications ont fourni à nos partenaires le nom de personnes qu'ils ignoraient.

C'est bien souvent un processus qui fonctionne dans les deux sens. En effet, les services de police et les organismes de renseignement fournissent à CANAFE des renseignements qui peuvent aider ses analystes à concentrer leur attention sur des opérations douteuses spécifiques et, en

Communications de renseignements portées à la connaissance des partenaires ayant conclu des PE

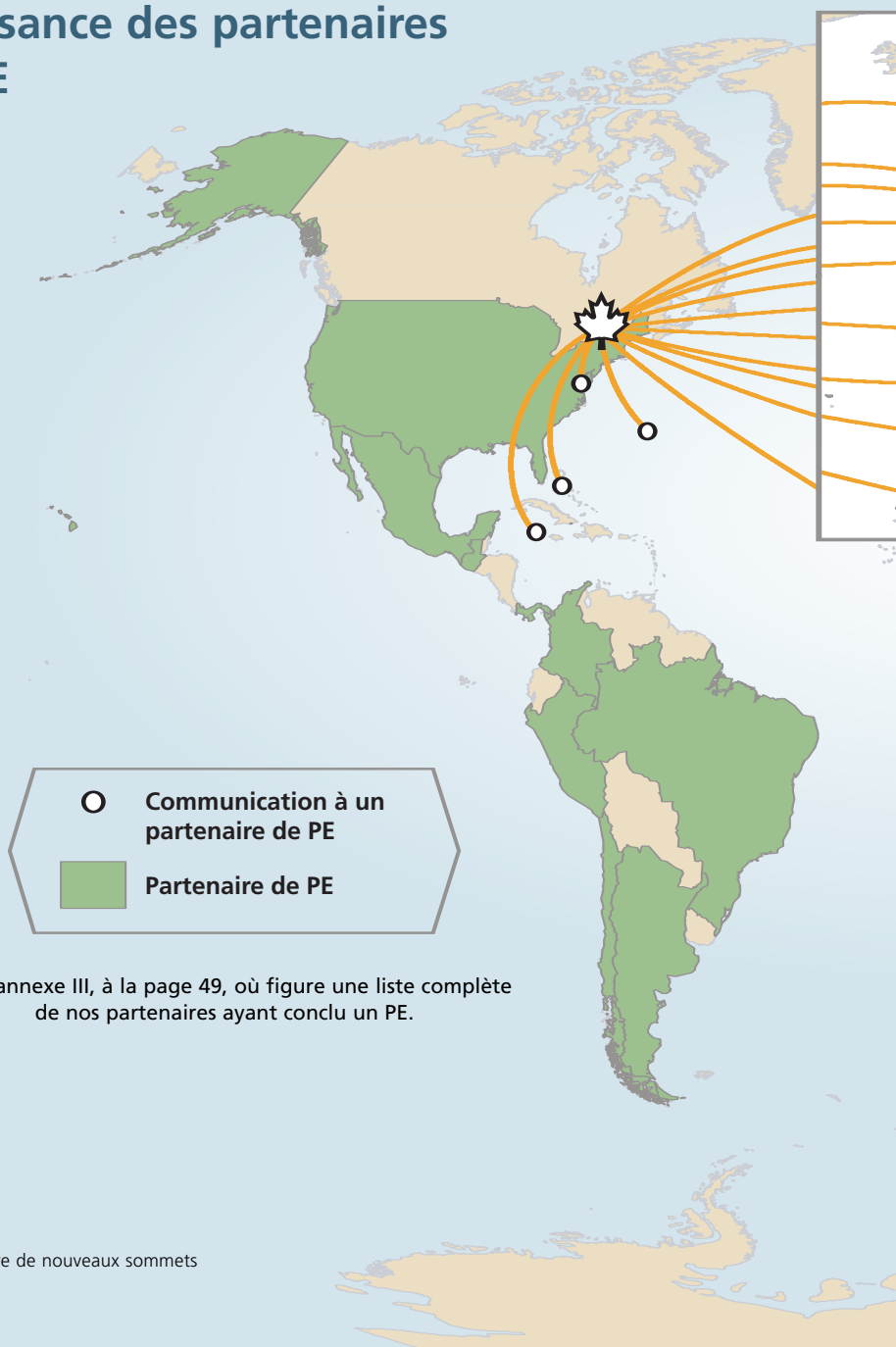

Voir l'annexe III, à la page 49, où figure une liste complète de nos partenaires ayant conclu un PE.

conséquence, prennent connaissance de détails qui ouvrent des pistes précieuses aux enquêteurs.

Nos renseignements font l'objet d'une demande croissante de la part de nos partenaires internationaux. En 2006-2007, CANAFE a effectué 32 communications de cas à 14 URF étrangères avec lesquelles nous avons conclu un protocole d'entente (PE). Lorsque nos communications visaient à donner suite à une demande de renseignements provenant d'un de nos homologues internationaux, nous leur demandions la permission de divulguer cette information à des partenaires nationaux compétents. Cette façon de procéder souligne le caractère mondial du problème et le fait que l'approche collaborative des URF et l'échange d'information entre elles sont le fondement d'un effort international fort de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Le bien-fondé de nos communications

Chaque jour, nous recevons des déclarations d'opérations douteuses, d'opérations importantes en espèces et de télévirements internationaux de plus de 10 000 $, ainsi que des déclarations relatives aux mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets et des rapports de saisie de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Nous recevons également des renseignements que nous transmettent de leur plein gré les organismes d'application de la loi et le SCRS. Nos analystes examinent toutes ces données — ainsi que l'information provenant d'autres sources auxquelles ils ont accès — pour déterminer les types d'activités financières douteuses et découvrir des liens entre les particuliers et les entreprises relativement aux types de cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

En nous fondant sur cette analyse, lorsque nous avons déterminé qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les renseignements pourraient être utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites relativement à des activités de blanchiment d'argent et/ou de financement d'activités terroristes et/ou de menace à la sécurité du Canada, CANAFE doit communiquer des « renseignements désignés » aux services de police compétents ou au SCRS. Nous préparons ensuite des documents à communiquer, ainsi qu'un diagramme de liens pour illustrer le mouvement des fonds qui éveillent des soupçons et indiquer les principaux particuliers et/ou entreprises en cause. Lorsque CANAFE a déterminé qu'il a des motifs raisonnables de soupçonner un cas de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, il doit également communiquer les renseignements désignés à :

- l'Agence du revenu du Canada (ARC), lorsqu'il établit également que les renseignements se rapportent à une infraction d'évasion ou de tentative d'évasion fiscale;
- l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) lorsqu'il établit également que les renseignements se rapportent à une infraction d'évasion ou de tentative d'évasion de paiement de droits fédéraux ou à certaines dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Nous pouvons également communiquer des renseignements désignés à une unité du renseignement financier (URF) étrangère avec laquelle nous avons conclu un protocole d'entente (PE), lorsqu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner que les renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes ou à une infraction semblable dans une large mesure.

Contenu d'une communication

Les communications de CANAFE consistent en des « renseignements désignés » concernant des particuliers ou des entités et leurs opérations. Une communication peut comprendre l'un des éléments ou tous les éléments suivants :

- le nom et l'adresse des entreprises concernées par les opérations;
- le nom, l'adresse et le type d'entreprise où les opérations ont eu lieu;
- la date et l'heure des opérations;
- le genre et la valeur des opérations, y compris le montant et le genre d'espèces ou d'effets en cause;
- les numéros d'opération, de transit et de compte;
- le nom des importateurs ou des exportateurs, dans les cas d'importation ou d'exportation d'espèces ou d'effets;
- le nom des personnes concernées par les opérations;
- l'adresse des personnes concernées par les opérations;
- leur date de naissance;
- leur citoyenneté;
- leur numéro de passeport, de fiche d'établissement ou de carte de résident permanent;
- de l'information accessible au public.

Les organismes d'application de la loi ou le SCRS peuvent demander à obtenir l'analyse intégrale d'un cas effectuée par le Centre au moyen d'une ordonnance de production accordée par un tribunal. En vertu du projet de loi C-25, l'Agence du revenu du Canada peut désormais demander une ordonnance de production, mais uniquement pour une enquête en rapport avec une communication.

Renseignements désignés accrus

En vertu du projet de loi C-25 et du règlement connexe, les renseignements désignés que CANAFE peut transmettre dans le cadre d'une communication seront accrus et engloberont :

- les opérations ayant fait l'objet de tentatives;
- toute personne ou entité concernée par des opérations d'importation ou d'exportation ou toute personne ou entité agissant en son nom;
- le nom, l'adresse postale, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de chaque partenaire, directeur ou agent d'une entité concernée par des opérations ou d'une entité agissant en son nom;
- le fait que toute personne ou entité concernée par des opérations ou que toute personne ou entité agissant en leur nom possède un casier judiciaire digne d'intérêt ou a déjà fait l'objet d'accusations criminelles dignes d'intérêt;
- les relations entretenues entre des personnes ou des entités que l'on soupçonne, d'après des motifs raisonnables, d'avoir participé à des opérations ou des personnes ou des entités agissant en leur nom et toute autre personne ou entité;
- le fait que toute personne ou entité concernée par des opérations, ou toute personne ou entité agissant en leur nom ait un intérêt financier dans l'entité au nom de laquelle l'opération a été effectuée;
- la personne que CANAFE soupçonne, d'après des motifs raisonnables, de diriger l'opération présumée de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes;
- les motifs selon lesquels une personne ou une entité a fait une déclaration d'opération douteuse;
- le nombre et le type de déclarations sur lesquels une communication est fondée;
- le nombre et la catégorie de personnes ou d'entités qui ont fait les déclarations;
- les indicateurs utilisés par le Centre pour justifier une communication;
- le numéro de téléphone et l'adresse électronique de toute personne ou entité concernée par des opérations ou de toute personne ou entité agissant en leur nom;
- le numéro de téléphone de l'établissement dans lequel l'opération a été effectuée;
- le type de compte visé par une opération financière;
- le nom et l'adresse de toutes les personnes autorisées à agir relativement au compte (pouvoir de signature, procuration, etc.).

Cas épuré de blanchiment d'argent de CANAFE

Ce cas illustre les liens complexes qui relient sept personnes et quatre entreprises entretenant des liens présumés avec le crime organisé. La majorité des personnes et des entreprises étaient établies au Canada (une entreprise et une personne étaient établies dans un pays étranger). Alors que nous assemblions ce cas, nous avons reçu de différentes entités déclarantes de nombreuses déclarations d'opérations douteuses (DOD) qui ont permis d'établir un lien entre les activités financières des personnes et des entreprises.

CANAFE FINTRAC

Réseau 1

CANAFE a reçu d'une institution financière de multiples déclarations d'opérations douteuses (DOD) qui décrivaient les activités financières de deux membres d'une même famille, le **sujet 1** et le **sujet 2**. L'entité déclarante précisait que :

- les deux personnes effectuaient des dépôts en espèces qui ne correspondaient pas à leur revenu;
- les deux personnes semblaient nerveuses lorsqu'elles effectuaient ces opérations;
- peu après avoir effectué les dépôts, elles commandaient des traites bancaires à l'ordre de l'**entreprise A** dont la raison d'être était douteuse.

En plus des DOD, CANAFE a reçu des déclarations d'opérations importantes en espèces (DOIE), indiquant de nombreux dépôts en espèces effectués par les **sujets 1** et **2**, et des déclarations de télévirements (DT) qui précisaient que ces sujets avaient effectué de multiples virements de l'**entreprise A** à l'**entreprise B** qui était établie dans un pays étranger. Notre analyse a permis de constater que le **sujet 3**, qui habitait dans ce pays étranger, était le directeur de l'**entreprise A** et de l'**entreprise B** et possédait un casier judiciaire.

Réseau 2

De nombreuses DOD ont été reçues d'un casino et ont permis de découvrir le deuxième élément du réseau, principalement les liens entre les **sujets 4**, **5** et **6** et leurs activités financières. L'entité déclarante a noté que ces trois personnes se réunissaient fréquemment et encaissaient des montants importants en espèces, sans s'adonner vraiment au jeu.

Selon des renseignements transmis volontairement que CANAFE a reçus d'un organisme canadien d'application de la loi, le **sujet 4** était soupçonné d'appartenir à un groupe de criminels organisés qui s'adonnait au trafic de stupéfiants. Il était le directeur de l'**entreprise C** qui envoyait de nombreux télévirements à l'**entreprise B**.

Le **sujet 5** était le titulaire d'un compte conjoint et d'un compte personnel d'où des traites bancaires étaient tirées à l'ordre de l'**entreprise C**.

Le **sujet 6** était le directeur de l'**entreprise D**. De nombreuses traites bancaires provenant du compte de l'**entreprise D** avait été demandées à l'ordre du compte conjoint du **sujet 5**. Des traites bancaires provenant d'un autre compte appartenant au **sujet 6** avaient également été demandées à l'ordre du même compte conjoint.

Établir le lien

En plus des télévirements envoyés à l'**entreprise B**, les deux éléments du réseau avaient en commun le **sujet 7** qui était un codétenteur du compte conjoint avec le **sujet 5** et qui était relié au **sujet 2** par l'entremise d'un employeur commun.

Dans ce cas, CANAFE a découvert de curieuses répétitions dans les activités financières qui sont habituellement associées à la dissimulation de la source de fonds : des traites bancaires multiples à l'ordre de différents comptes au Canada, suivis de télévirements vers un pays étranger.

Cas épuré de blanchiment d'argent de CANAFE

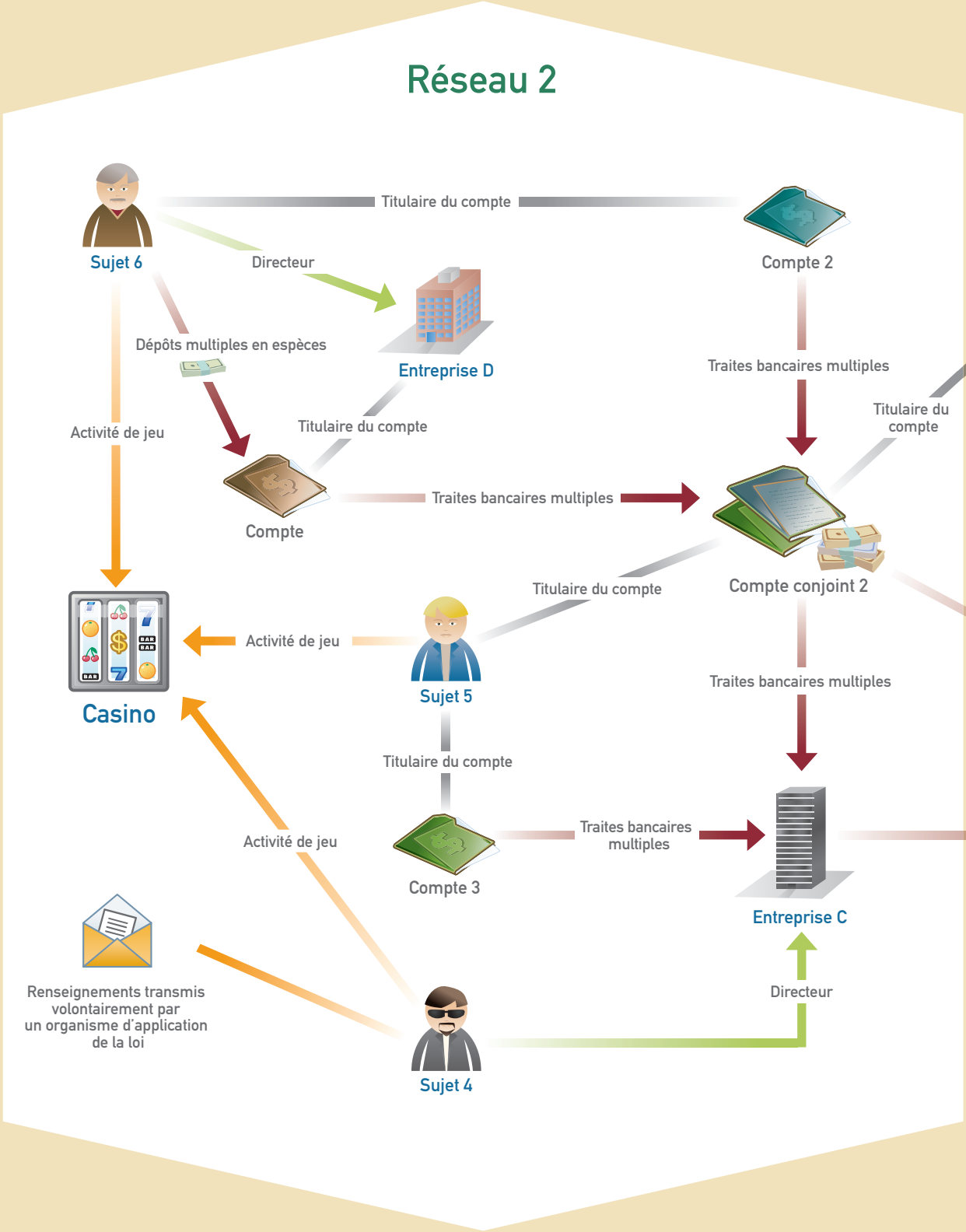

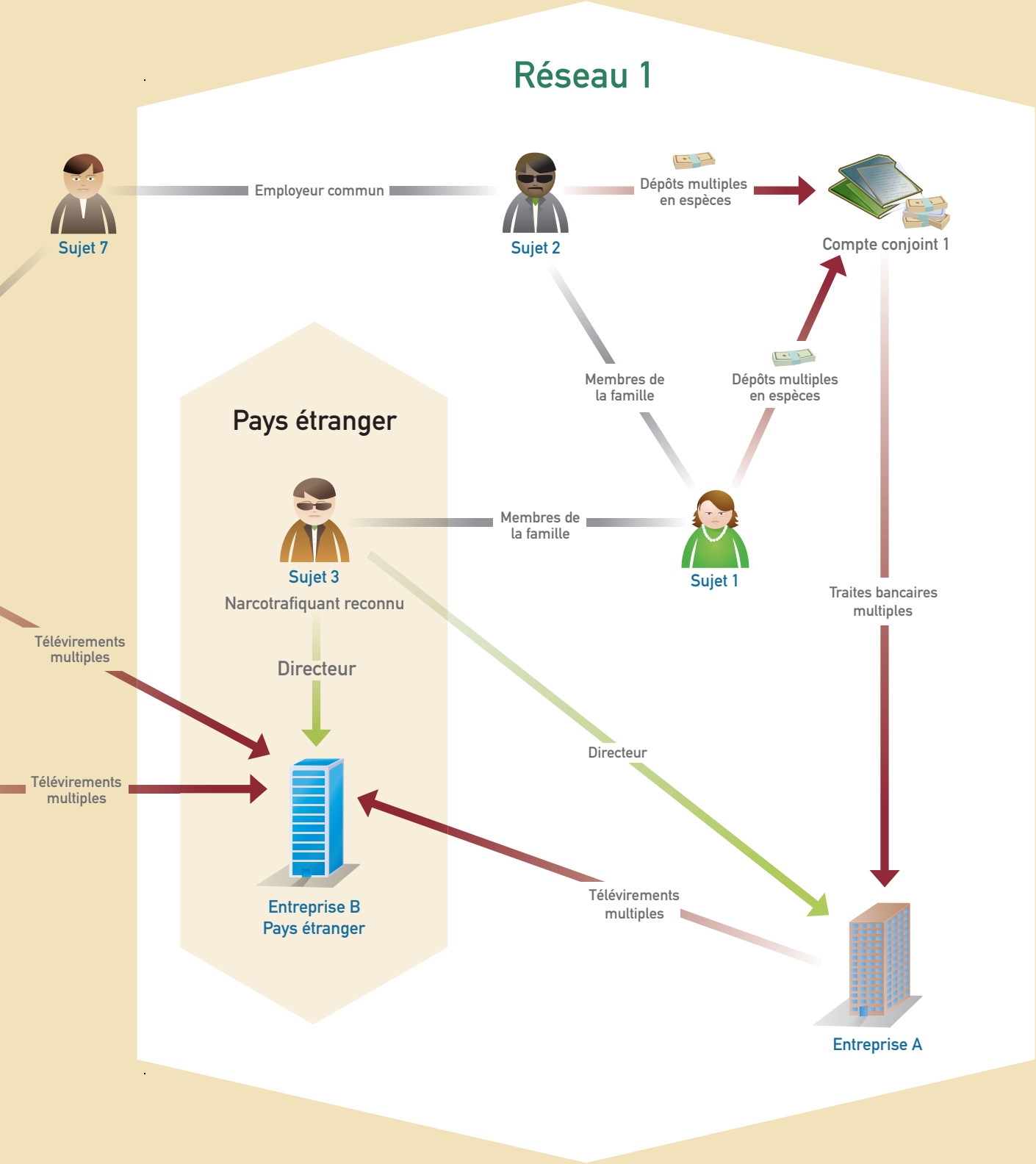
Réseau 1
Sujet 7
Employeur commun
Sujet 2
Dépôts multiples en espèces
Compte conjoint 1
Membres de la famille
Dépôts multiples en espèces
Pays étranger
Sujet 3
Narcotrafiquant reconnu
Membres de la famille
Sujet 1
Traites bancaires multiples
Télévirements multiples
Directeur
Télévirements multiples
Directeur
Télévirements multiples
Entreprise B
Pays étranger
Entreprise A

Assurer la conformité à la *Loi*

Un solide programme d'assurance de la conformité est un élément essentiel des efforts déployés pour atténuer la vulnérabilité de la société au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes; des déclarations d'opérations financières de bonne qualité sont primordiales pour faciliter la détection du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes; une bonne tenue de documents facilite les enquêtes et les poursuites. Enfin, la vigilance dès la première étape du processus, par exemple lorsque les institutions financières demandent aux clients de s'identifier, renforce considérablement la dissuasion.

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA CONFORMITÉ DE CANAFE

Le programme d'assurance de la conformité de CANAFE est axé sur le risque et met l'accent sur :

- la coopération, la sensibilisation et la liaison
- les examens visant à vérifier la conformité
- les communications aux organismes d'application de la loi dans les cas persistants de non-conformité
- la réduction au minimum du fardeau de la réglementation

Travailler avec les entités déclarantes

D'après nous, les rapports solides que nous entretenons avec les entités déclarantes et leurs associations sont essentiels au succès de nos activités et nous nous employons avec assiduité à renforcer ces relations axées sur la collaboration. Cette année, nous avons accru et renforcé les efforts déployés pour aider les entités déclarantes à comprendre leurs obligations en vertu de la Loi et à s'en acquitter. Nous avons organisé plus de 330 séances d'information et séminaires, qui nous ont permis de joindre plus de 14 000 personnes, et nous avons tenu des réunions avec les représentants de secteurs clés choisis qui font des déclarations à CANAFE.

Pour assurer des interprétations cohérentes, nous avons préparé et diffusé un nouveau bulletin d'interprétation de CANAFE (Exigences pour la déclaration d'opérations importantes en espèces et de télévirements : Deux opérations et plus au cours d'une période de 24 heures). Nous avons continué d'alimenter une base de connaissances nationale, qu'utilisent les membres de nos équipes régionales, qui sont le premier point d'accès pour les entités déclarantes. En outre, nous sommes constamment en train d'examiner nos politiques et nos procédures en matière de conformité.

Contrôle de la qualité, de l'opportunité et de la quantité

Reconnaissant qu'une information de bonne qualité est essentielle à une analyse efficace, nous avons continué de renforcer notre surveillance de la qualité, de l'opportunité et de la quantité des déclarations d'opérations financières que les entités déclarantes nous font parvenir.

Grâce à ces efforts et à la collaboration volontaire des entités déclarantes, la qualité des déclarations s'est constamment améliorée d'année en année. En 2006-2007, CANAFE a repéré plus de 1 300 cas dans lesquels il a fallu retourner les déclarations pour qu'elles soient éventuellement corrigées par leurs auteurs.

Toujours pour renforcer notre programme d'assurance de la qualité, CANAFE et Statistique Canada ont poursuivi un exercice d'échantillonnage en vue d'améliorer la qualité des données.

Évaluation du risque

Nous avons adopté une approche axée sur le risque à l'égard de la conformité, pour nous assurer que nos efforts à ce chapitre sont ciblés sur les entités déclarantes et les secteurs qui présentent le plus grand risque de ne pas s'acquitter de leurs obligations législatives. Cette année, nous avons mis au point un système intégré unique pour orienter et surveiller notre programme d'évaluation du risque. Nous avons également amorcé un examen de notre modèle d'évaluation du risque afin d'en déterminer l'efficacité.

Évaluation de la conformité au moyen de questionnaires et d'examens

Les questionnaires sont pour nous un outil des plus importants pour évaluer et renforcer la conformité. Cette année, nous avons envoyé près de 4 500 questionnaires aux entités déclarantes des secteurs de l'immobilier, des entreprises de services monétaires, de l'assurance-vie et de la comptabilité. Le taux de réponse a été de 63 %.

Lacunes décelées par les examens

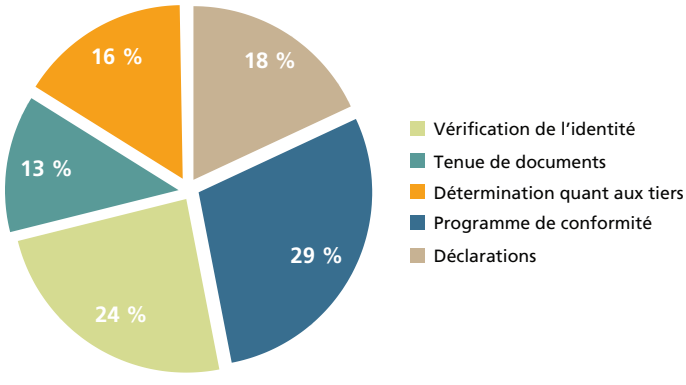

CANAFE a mené 237 examens sur place dans tous les secteurs d'entités déclarantes (soit 41 de plus que l'année dernière) et nos partenaires signataires de PE en ont pour leur part effectué 189 (soit 93 de plus que l'année dernière). Du nombre d'examens qui ont révélé des lacunes, la moyenne a été de trois par entité examinée. Les lacunes étaient de divers types : mauvaise tenue de documents, détermination inexacte quant aux tiers, lacunes au sein du programme de conformité global d'une entité, lacunes dans les déclarations d'opérations et non vérification de l'identité d'un client.

Lorsque des lacunes sont décelées, l'entité déclarante doit présenter un plan d'action qui décrit la façon dont elle entend s'attaquer aux problèmes.

CANAFE a signé deux nouveaux PE au cours de l'année, ce qui lui permet de transmettre de l'information sur la conformité aux organismes de réglementation et, partant, de renforcer les relations et de réduire le fardeau réglementaire qui pèse sur les entités déclarantes. Les PE permettent également aux organismes de réglementation et à CANAFE d'échanger de l'information pour optimiser l'utilisation des ressources et maximiser l'efficacité de l'aide apportée aux entités déclarantes au besoin.

Il ressort clairement des examens que la grande majorité des entités déclarantes souhaitent se conformer à la loi et qu'elles y parviennent avec succès. Néanmoins, dans les quelques cas où nous avons relevé des lacunes persistantes en matière de conformité, nous communiquons l'affaire aux organismes d'application de la loi. Cette année, deux cas de non-conformité ont été communiqués aux organismes d'application de la loi, à des fins éventuelles d'enquête et de poursuite. En outre, quatre cas ont été communiqués au cours du premier trimestre de 2007-2008, ce qui porte à 11 le nombre de cas depuis l'entrée en vigueur du programme d'assurance de la conformité de CANAFE, en 2004.

Déclarations reçues par exercice et par catégorie (en millions)

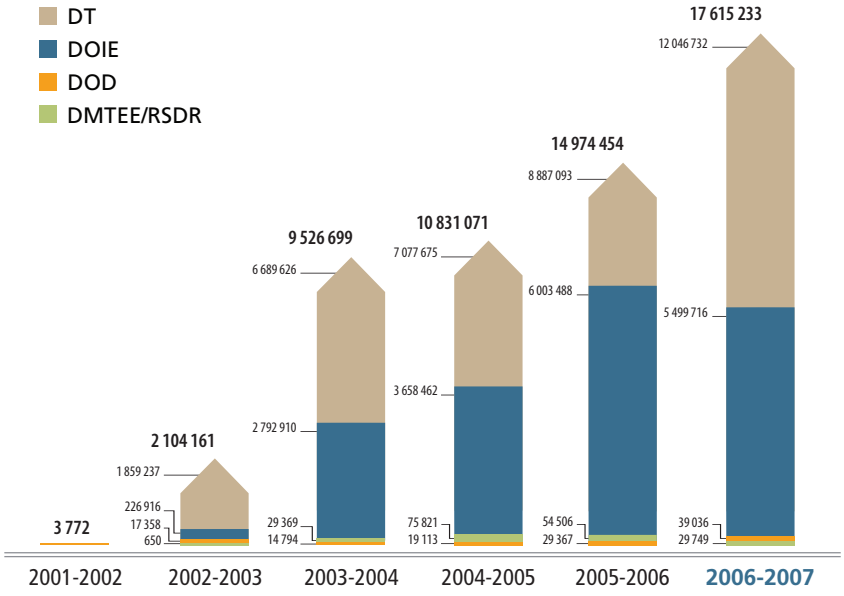

Qui sont les entités déclarantes

Les entités déclarantes sont les personnes et les organisations qui tombent sous le coup de la *Loi* et qui sont tenues de s'acquitter d'un certain nombre d'obligations, principalement pour :

- mettre en œuvre un programme de conformité
- tenir des documents faisant état d'opérations financières
- vérifier l'identité des clients et déterminer les tiers ayant participé à des opérations pertinentes
- déclarer certaines opérations financières à CANAFE

Qui doit présenter une déclaration

- Les entités financières de toutes les catégories (banques, coopératives de crédit, caisses populaires, etc.)
- Les sociétés, les courtiers et les agents d'assurance-vie
- Les courtiers en valeurs mobilières, les gestionnaires de portefeuille et les conseillers en placements autorisés par les provinces
- Les personnes qui se livrent aux opérations de change
- Les entreprises de services monétaires (y compris les services parallèles de remise de fonds comme Hawala, etc.)
- Les mandataires de Sa Majesté qui acceptent des dépôts et/ou vendent des mandats
- Les comptables et les cabinets d'expertise comptable, les courtiers et les agents immobiliers, dans le cadre de certaines activités pour le compte de leurs clients, notamment la réception ou le versement de fonds
- Les casinos (sauf les casinos temporaires à des fins caritatives)

Quels renseignements faut-il déclarer

- Les opérations douteuses liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes, quelle que soit leur valeur monétaire
- Les biens appartenant à un groupe terroriste et que les entités déclarantes ont en leur possession ou à leur disposition, ou tout renseignement concernant une opération, réelle ou projetée, à l'égard de ces biens
- Les télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus
- Les opérations importantes en espèces de 10 000 $ ou plus
- Les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets de 10 000 $ ou plus

Renforcer le programme de conformité

Le projet de loi C-25 prévoit des changements visant à renforcer le programme de conformité et à en élargir le champ d'application, en vue d'améliorer la capacité de détection et de dissuasion du programme.

Voici quelques-unes des améliorations prévues :

- les tentatives d'opérations douteuses devront désormais faire l'objet de déclarations;
- les relations de correspondants bancaires feront l'objet d'un examen plus approfondi;
- les opérations effectuées par des étrangers politiquement vulnérables seront assujetties à une surveillance accrue;
- les agents et les courtiers immobiliers, ainsi que les comptables, devront vérifier l'identité de leurs clients plus fréquemment;
- toutes les entités déclarantes devront effectuer une évaluation du risque que présentent leurs activités et adopter des mesures d'atténuation pour les activités censées présenter un plus grand risque de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes;
- les exigences d'identification des clients en leur absence seront élargies et s'appliqueront à tous les secteurs;
- les institutions financières qui ont des filiales dans des pays qui n'adhèrent pas au GAFI seront tenues d'appliquer des politiques et procédures compatibles avec les exigences de la Loi;
- les entités déclarantes devront tenir des renseignements concernant les expéditeurs de télévirements internationaux;
- les entités déclarantes devront obtenir de l'information sur les propriétaires des sociétés et d'autres entités.

Pénalités administratives pécuniaires (PAP)

L'élaboration d'un programme de PAP donnera un autre outil à CANAFE pour aborder les cas de non-conformité des entités déclarantes. Grâce à cet outil, le Centre disposera d'un éventail élargi de pénalités qu'il appliquera aux entités qui ne se conforment pas et uniformisera les règles du jeu à l'égard des entités qui ont investi dans la mise en place de solides programmes de conformité.

Inscription des entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables

Le répertoire des entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables permettra à CANAFE d'identifier les entreprises qui œuvrent dans le secteur et aux organismes d'application de la loi d'identifier les entreprises de services monétaires qui œuvrent illégalement. La nouvelle rigueur qu'imposera ce répertoire rendra le secteur moins attirant pour les blanchisseurs d'argent et les financiers terroristes présumés tout en permettant au Canada de continuer à respecter ses obligations internationales face au GAFI.

Nouveaux secteurs d'entités déclarantes

L'application de certaines exigences à quatre nouveaux secteurs d'affaires et professionnels renforcera le régime canadien actuel de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes en assujettissant de nouveaux secteurs qui posent un risque potentiel, en décourageant les activités des blanchisseurs d'argent et des financiers terroristes, entraînant ainsi une confiance internationale accrue dans le système financier canadien et dans l'ensemble des institutions nationales.

Protocoles d'entente conclus avec les organismes de réglementation canadiens

Pour faciliter nos efforts de vérification de la conformité, nous avons conclu des ententes avec les organismes de réglementation nationaux et provinciaux suivants, qui ont déjà une responsabilité et un intérêt en ce qui touche la surveillance du respect des exigences législatives. Ces ententes minimisent le double emploi et allège le fardeau réglementaire qui pèse sur les entités déclarantes. À l'heure actuelle, CANAFE a conclu un PE avec les organismes de réglementation suivants :

ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION NATIONAUX

- Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF)
- Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION PROVINCIAUX

Alberta
- Alberta Gaming and Liquor Commission (AGLC)

Colombie-Britannique
- Financial Institutions Commission of British Columbia (FICOM)
- Gaming Policy and Enforcement Branch (GPEB)

Manitoba
- Credit Union Deposit Guarantee Corporation of Manitoba (CUDGC)

Nouveau-Brunswick
- Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited ("Risk Management Agency" (RMA))
- Ministère de la Justice et de la Consommation, Direction des assurances
- Office de stabilisation de la Fédération des caisses populaires acadiennes

Terre-Neuve-et-Labrador
- Credit Union Deposit Guarantee Corporation of Newfoundland and Labrador (CUDGC)

Nouvelle-Écosse
- Nova Scotia Environment and Labour, Alcohol and Gaming Division
- Nova Scotia Credit Union Deposit Insurance Corporation (NSCUDIC)

Ontario
- Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO)
- Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD)

Quebec
- Autorité des marchés financiers (AMF)

Saskatchewan
- Credit Union Deposit Guarantee Corporation
- Saskatchewan Liquor and Gaming Authority (SLGA)

Diffuser des renseignements stratégiques

La macro-analyse de nos renseignements financiers est un aspect capital des activités de CANAFE. En examinant les données cumulatives provenant des communications de renseignements et des déclarations connexes, nos analystes tirent des conclusions précieuses au sujet des tendances et des typologies du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Les résultats de ce genre d'analyse favorisent le perfectionnement de notre processus d'analyse et éclairent les efforts déployés par nos partenaires nationaux et internationaux, sans compter qu'ils contribuent à l'élaboration de politiques.

Tendances et modes opératoires en 2006-2007

En 2006-2007, nous avons entrepris une analyse de nos communications de renseignements sur des cas et de nos déclarations d'opérations s'y rattachant. Voici les points saillants de nos constatations :

- Les infractions de prédicat liées à la fraude (p. ex. fraude de carte de crédit et de débit, fraude de télémarketing) ont été plus fréquentes en 2006-2007 comparativement aux années précédentes, alors que la plupart des cas présumés de blanchiment d'argent était reliée à des infractions de trafic de stupéfiant.

- Les entreprises ont pris part de plus en plus à des cas liés au trafic de stupéfiants (trois quarts par rapport à la moitié l'année dernière). Elles ont également participé à quatre cas liés à la fraude sur cinq, comme le laissaient à penser nos constatations initiales.

- Dans la même veine, les entreprises ont participé plus fréquemment à des cas de financement d'activités terroristes, et dans 20 % des cas, des organismes à but non lucratif étaient impliqués. Les personnes associées à ces entreprises et organismes à but non lucratif appartenaient souvent à la même collectivité ethnoculturelle, voire étaient de la même famille.

- Les groupes de criminels organisés et les entités ayant participé à diverses activités, comme la fraude en valeurs mobilières et le trafic de stupéfiants, semblaient recourir à des entreprises de placement et de fiducie (parfois elles-mêmes contrôlées par des criminels) pour disperser les produits de la criminalité.

- Les entreprises de services monétaires plus petites ont également été utilisées comme intermédiaires à des fins de blanchiment d'argent. Une de leurs méthodes consistait à déposer des fonds provenant de criminels présumés dans des comptes d'entreprise et par la suite à libeller des chèques au nom d'entreprises de services monétaires plus grandes, qui se chargeaient ensuite d'effectuer des télévirements vers d'autres pays.

- Les opérations les plus courantes constatées en 2006-2007 consistaient en des télévirements, habituellement effectués par l'intermédiaire d'institutions de dépôt. Les entreprises de services monétaires étaient chargées d'effectuer un nombre plus petit de télévirements. Le deuxième type d'opération la plus fréquemment observée dans nos communications de renseignements consistait en d'importants dépôts en espèces dans des comptes d'entreprise et des comptes personnels.

- En outre, le « fractionnement » et le « schtroumpfage » sont demeurés les méthodes de blanchiment les plus fréquemment observées. D'ordinaire, les montants négociés se situaient juste au-dessous du seuil de déclaration. De même, des personnes et des groupes apparemment non liés menaient les opérations; il pouvait s'agir de dépôts en espèces effectués par des tiers, d'opérations de change de devises ou de transmissions par câble à des bénéficiaires communs, le même jour, à la même heure et au même endroit.

Nouveaux secteurs de préoccupation

Les criminels et les financiers terroristes sont toujours en quête de nouveaux moyens de contourner les contrôles en vigueur. Au cours de l'année écoulée, nous avons indiqué le recours accru aux systèmes de paiement par Internet et aux guichets automatiques bancaires (GAB) privés dans nos communications de renseignements.

L'anonymat des systèmes de paiement par Internet rend ces systèmes particulièrement vulnérables au blanchiment d'argent. Ces systèmes officieux d'envoi de fonds fonctionnent également comme des systèmes internationaux de paiement de personne à personne, souvent parallèlement à des circuits financiers et bancaires réglementés, ce qui en fait des moyens de dispersion.

Contrairement aux GAB des banques ou des caisses de dépôt traditionnels, les GAB privés peuvent être « approvisionnés » au moyen de fonds d'origine illégale, ce qui accroît le risque de blanchiment d'argent. La participation du crime organisé caractérisait les cas divulgués pour lesquels des GAB privés avaient été utilisés cette année.

De concert avec ses partenaires, CANAFE poursuivra ses recherches et son analyse des nouvelles techniques de recyclage qui pourraient affaiblir le régime de lutte contre le blanchiment d'argent/le financement des activités terroristes du Canada.

Communication de nos résultats à nos partenaires

Outre la communication de nos renseignements stratégiques et points de vue les plus récents aux organismes d'application de la loi et aux organismes de renseignement partenaires, nous avons répondu à la demande en matière d'analyses de haut niveau provenant de divers organismes, notamment le Centre intégré d'évaluation des menaces (CIEM) du SCRS et le Service ontarien de renseignements sur la criminalité (SORC).

La macro-analyse a contribué à la communication de commentaires à plusieurs secteurs d'entités déclarantes, notamment les banques, les coopératives de crédit, les entreprises de services monétaires et les courtiers de change.

Aux côtés de nos homologues internationaux, nous avons continué de participer à diverses tribunes visant à promouvoir l'élaboration et la diffusion de renseignements stratégiques. La contribution de CANAFE à la recherche menée au niveau international bénéficie du fait que nous sommes l'une des nombreuses URF dans le monde à recevoir des déclarations sur les télévirements internationaux. Notre capacité à analyser ce type de déclaration nous permet d'acquérir et d'échanger d'importants éléments d'information concernant les modes opératoires mondiaux du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

En 2006-2007, la macro-analyse a également contribué à l'élaboration de politiques visant à donner suite aux engagements nationaux et internationaux. Mentionnons à ce titre le soutien apporté au ministère des Finances en prévision de l'évaluation du régime de lutte contre le blanchiment d'argent/le financement des activités terroristes par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.

DÉPLOYER NOS EFFORTS DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES

Investir dans la technologie

À CANAFE, la technologie fait partie de tous nos processus opérationnels, et une utilisation efficace de la technologie de pointe est essentielle à toutes les facettes de nos activités. De plus en plus, nous récoltons les bienfaits de nos outils d'analyse et de nos systèmes d'information automatisés, qui occupent une place essentielle dans l'exécution de notre mandat.

CANAFE utilise des logiciels de saisie et d'exploration des données ultramodernes qui lui permettent de passer au crible le contenu de ses bases de données pour trouver des preuves de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

Cette année, nous avons mené à bien un projet de grande envergure qui a consisté en la refonte de nos logiciels d'analyse et de saisie des données. Ce faisant, nous voulions améliorer l'opportunité et la qualité des données que nous recevons et doter nos analystes de meilleurs outils pour découvrir et analyser les activités financières douteuses. Le projet a été entrepris en collaboration avec l'unité du renseignement financier australienne, AUSTRAC, en rapport avec une initiative d'exploration de base de données (technologie d'exploration de bases de données (TEBD)).

En tirant profit des biens intellectuels d'AUSTRAC dans les procédés et les systèmes, nous avons produit de nouvelles solutions opérationnelles et technologiques. Cette collaboration internationale traduit parfaitement la façon dont les membres de la famille mondiale d'unités du renseignement financier s'entraident pour rehausser et améliorer les efforts que nous faisons dans la poursuite d'une cause commune, la lutte contre les blanchisseurs de capitaux et les financiers terroristes.

La TEBD a eu des effets époustouflants sur nos activités. En effet, elle nous a permis de rationaliser nos processus opérationnels et de créer une nouvelle série de produits et de services de base en technologie de l'information. Plus précisément, elle nous a aidés à nettement améliorer l'opportunité et la qualité des données que nous recevons des entités déclarantes. Les données peuvent désormais être analysées presque en temps réel.

L'intérêt manifesté à l'échelle internationale envers CANAFE nous a fort encouragés. Depuis septembre 2006, nous avons reçu huit visites de collègues internationaux, notamment une délégation de la Banque mondiale et de représentants de 11 pays, dont un bon nombre viennent de se doter d'une URF. D'autres visites sont prévues et il convient de noter que chaque visite est l'occasion de passer en revue certains aspects des résultats du projet lié à la technologie d'exploration de bases de données.

D'autres initiatives, visant elles aussi à renforcer la capacité d'analyse de CANAFE, ont consisté en la mise en œuvre d'une suite d'applications qui facilitent l'analyse tactique dont découlent la préparation et la modification des communications de renseignements sur les cas.

Contribuer aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

CANAFE fait partie d'un vaste ensemble de ministères et d'organismes fédéraux qui travaillent, de concert avec les services de police municipaux et provinciaux, à l'appui du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada. Pour être un participant efficace à cette aventure, il faut forger et entretenir de solides relations de travail avec tous nos partenaires. Nous avons poursuivi nos efforts en ce sens aux niveaux opérationnel et stratégique grâce à l'échange actif de l'information et du savoir-faire.

Recueillir et fournir une rétroaction

En ce qui nous concerne, il est important que nous recevions une rétroaction régulière de la part de nos partenaires, qu'il s'agisse d'entités déclarantes qui nous fournissent des renseignements ou encore des organismes d'application de la loi ou des agences de sécurité nationale auxquels nous fournissons des renseignements financiers.

CANAFE a tenu des séances d'information dans plusieurs grandes villes afin de mieux faire comprendre ses activités et d'informer ses partenaires au sujet de son mandat. Ces séances ont également donné à CANAFE l'occasion d'en savoir plus sur les questions qui intéressent ses principaux partenaires et de discuter de la façon dont il peut leur apporter une aide additionnelle. Nous avons également participé aux travaux de comités interministériels et de groupes de travail sur le crime organisé, le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, de concert avec des entités comme le Comité national de coordination sur le crime organisé et l'Association canadienne des chefs de police.

Commissions, examens et demandes de renseignements

L'année écoulée a été marquée par une initiative de taille, soit l'examen parlementaire de la loi qui nous régit et l'élaboration du projet de loi C-25 qui en a découlé; le projet de loi renforce la loi qui prescrit nos activités et en élargit la portée. CANAFE a joué un rôle important dans la préparation des modifications et du règlement de mise en œuvre s'y rattachant, et nous participons toujours activement à la préparation de la mise en œuvre des modifications.

L'année dernière, CANAFE a également été appelé à participer à l'examen de la *Loi antiterroriste*, ainsi qu'aux travaux de la Commission O'Connor et à l'Enquête sur l'affaire Air India. Nous avons notamment fourni des documents et des renseignements de base concernant le mandat et les activités du Centre.

Appuyer la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Les phénomènes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes sont d'envergure transnationale, c'est pourquoi une collaboration internationale et un leadership soutenus sont essentiels à la lutte contre ces fléaux. Et c'est la raison pour laquelle CANAFE accorde une priorité élevée à l'échange d'information et à la conduite des activités de concert avec des partenaires internationaux.

Le Groupe Egmont – Combler les lacunes

Le Groupe Egmont est un organisme international qui réunit une centaine d'URF se consacrant à l'échange d'information et qui aide les URF à l'échelle mondiale à améliorer leurs activités. CANAFE a bénéficié de cette aide au cours des premières années qui ont suivi sa création. Aujourd'hui, CANAFE est une URF bien établie, capable d'apporter sa contribution à son tour, par exemple en présidant le Groupe de travail de la technologie de l'information d'Egmont et le Sous-comité du financement et de l'administration.

L'année dernière, le directeur de CANAFE est devenu le vice-président du Comité Egmont, le groupe directeur de l'organisation, et il a présidé le Sous-comité de transition d'Egmont, dont l'objectif était de doter le Groupe Egmont d'un secrétariat permanent.

Le Canada s'est réjoui qu'Egmont ait décidé d'établir son secrétariat permanent à Toronto. Le gouvernement fédéral a apporté une mise de fonds initiale pour établir le secrétariat et le doter en personnel au cours de l'été 2007.

Au cours de l'année, CANAFE a participé aux réunions du Groupe Egmont tenues à Chypre, en Pologne, au Liechtenstein et aux États-Unis.

Groupe d'action financière

Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) occupe lui aussi une place essentielle dans la lutte contre le blanchiment d'argent. En effet, le GAFI a été créé pour élaborer et promouvoir des politiques, nationales et internationales, et lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Il importe de noter que 2006 est l'année pendant laquelle le Canada a assumé la présidence rotative d'un an du GAFI et, au début de 2007, commencé à être assujetti à une évaluation du Groupe. L'évaluation mutuelle devrait aboutir à un rapport au début de 2008.

CANAFE travaille également sur la scène internationale en contribuant aux efforts déployés par le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) et le Groupe Asie-Pacifique (GAP).

Unités du renseignement financier – Travailler ensemble

Cette année, le Canada a renforcé ses relations internationales en signant 15 nouveaux PE avec des organismes homologues étrangers, ce qui porte à 45 le nombre d'URF auxquelles il peut demander et divulguer des renseignements. Nous avons établi et renforcé nos relations opérationnelles en menant des activités de liaison externe, en effectuant des visites, en recevant des délégations et en apportant de l'aide à de nombreuses URF à divers stades de leur évolution. Tout au long de l'année, CANAFE a en outre participé activement à divers forums multilatéraux.

Remplir notre mandat de communication

Les activités de CANAFE liées aux communications visent à informer le gouvernement, les Canadiens et d'autres intervenants sur des questions liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes, et à aider les entités déclarantes à s'acquitter de leurs obligations.

Rapport au Parlement

Le rapport annuel, déposé au Parlement par le ministre des Finances et dont la version imprimée est distribuée à grande échelle à nos partenaires au Canada et à l'étranger, décrit nos activités et nos réalisations, et énonce nos objectifs pour l'exercice suivant. Il est affiché dans notre site Web.

En 2006-2007, nous avons présenté cinq exposés à des comités parlementaires, qui nous ont amenés à rendre compte au Parlement des résultats que nous avons obtenus et à expliquer nos processus et nos activités. Un exposé présenté aux parlementaires a porté sur le processus de constitution d'un cas.

Dans le cadre de nos activités de liaison avec les entités déclarantes, nous avons présenté des exposés et tenu des séminaires et des réunions partout au pays, et plus de 14 000 personnes y ont assisté.

Site Web

Le nombre de visites du site Web de CANAFE s'est accru pour s'établir à 662 738 cette année. Les entités déclarantes en particulier trouvent le site utile, car il leur fournit des outils et des renseignements pertinents.

Nous avons apporté plusieurs améliorations au contenu du site. À ce titre, mentionnons une série de publications mises à la disposition de secteurs d'entités déclarantes spécifiques pour fournir une rétro action sur les déclarations d'opérations soumises au Centre. Nous avons également affiché des cas épurés de blanchiment d'argent pour illustrer la façon dont les données déclarées permettent de découvrir des mouvements de fonds douteux et, éventuellement, d'aboutir à des communications de renseignements.

Service d'information sans frais (1-866-FINTRAC)

Cette année, nos agents d'information bilingues ont répondu à 3 206 demandes de renseignements provenant d'entités déclarantes et de particuliers. Le centre d'appels est accessible partout au Canada, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et il fournit des renseignements sur CANAFE et ses activités.

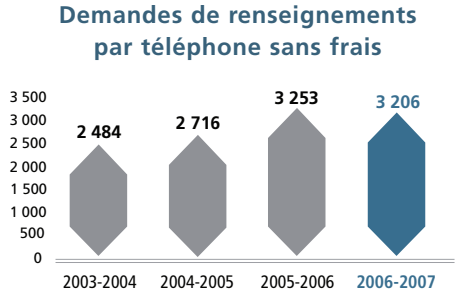

Information imprimée

Au cours de l'année écoulée, nous avons imprimé et distribué 103 921 brochures et autres documents aux entités déclarantes, à d'autres intervenants et au public.

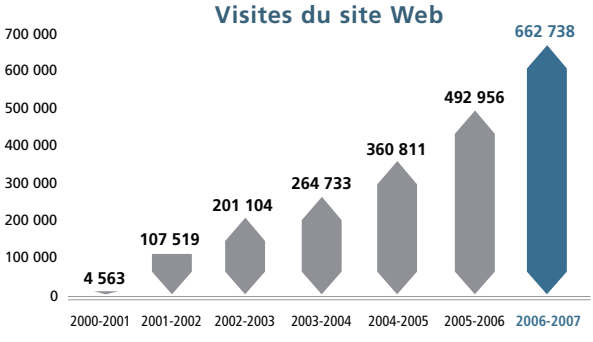

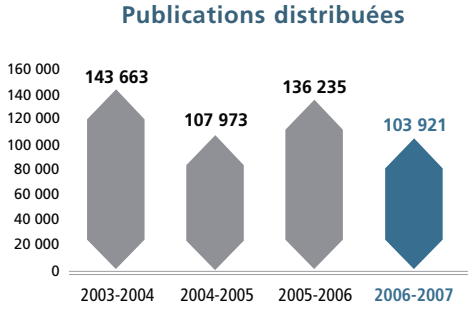

Recherche sur l'opinion publique

En 2006, CANAFE a mené une recherche sur l'opinion publique visant à évaluer la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des phénomènes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes au Canada. Les résultats obtenus sont les suivants :

LE BLANCHIMENT D'ARGENT

comprend dans une certaine mesure ce qu'est le blanchiment d'argent	90 %
est d'avis que le blanchiment d'argent est un problème	49 %
est d'avis que le blanchiment d'argent a des répercussions sur lui	41 %
est d'avis que le blanchiment d'argent influe sur l'économie	83 %
est d'avis que le blanchiment d'argent a des répercussions sur les institutions financières	79 %

LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES

est d'avis que le financement des activités terroristes est une réalité au Canada	81 %
est d'avis qu'une telle activité est soutenue par le crime	31 %
est d'avis qu'une telle activité est soutenue par des dons	10 %
est d'avis qu'une telle activité est soutenue par des entreprises	8 %

Lorsque CANAFE a interrogé les Canadiens sur les types d'activité criminelle qu'ils associaient au blanchiment d'argent, 56 % ont répondu le trafic de stupéfiants, 25 % ont répondu le crime organisé et 16 % ont mentionné la fraude.

La sensibilisation du public au blanchiment d'argent au Canada profitera aux efforts déployés par CANAFE pour détecter et décourager cette activité criminelle. En effet, une sensibilisation accrue au phénomène du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes permettra de déceler les opérations douteuses là où elles ont lieu et de les signaler convenablement à CANAFE.

Maintenir l'excellence organisationnelle

CANAFE est avant tout un organisme tributaire du capital intellectuel de ses employés. Le Centre a pour priorité de créer un environnement de travail propice à une norme élevée d'engagement, de créativité et de rendement.

EFFECTIF DE CANAFE

- 264 employés
- Moyenne d'âge de 38 ans
- 50 % sont des femmes
- 17 % sont des membres de minorités visibles
- 55 % ont de l'expérience dans le secteur privé
- 45 % ont de l'expérience dans le secteur public

En 2006-2007, CANAFE a consacré énormément d'énergie à la préparation des modifications législatives et réglementaires tout en veillant à assurer un niveau élevé de rendement opérationnel. Nous avons été en mesure de relever ces défis avec succès, essentiellement grâce à notre effectif dynamique et très compétent, et à un cadre efficace de gestion et de planification des activités.

Planification organisationnelle

Par ailleurs, au cours de l'année, nous nous sommes employés à renforcer les systèmes organisationnels de gestion du rendement de CANAFE et de rapport à cet égard. Dans le cadre d'un exercice de planification opérationnelle à l'échelle du Centre, nous avons révisé les processus d'attribution des ressources du Centre aux activités et nous avons établi des liens avec ses résultats et priorités. Cet exercice a abouti à un cadre de responsabilisation renforcé qui nous permet de montrer pleinement l'efficacité et l'efficience de nos activités au Parlement et aux Canadiens.

Effectif et rendement

Au cours de l'année écoulée, nous avons maintenu l'accent sur les questions liées aux ressources humaines. Dans le budget fédéral de 2006, CANAFE a reçu du financement supplémentaire afin d'élargir ses activités et ses capacités en GI/TI et afin de se préparer pour une gamme de nouvelles exigences entraînées par l'adoption du projet de loi C-25. Pour répondre aux exigences de l'expansion soutenue de nos activités, nous avons déployé un effort de recrutement intense, en accroissant d'environ 25 % le nombre d'employés à temps plein. Nous avons également investi largement dans des initiatives pour l'apprentissage en milieu de travail et dans d'autres activités de formation, dont la formation en leadership destinée aux gestionnaires d'aujourd'hui et de demain. Nous avons également instauré Campus*direct*, un outil en ligne qui offre un large éventail de ressources d'autoapprentissage, dans les deux langues officielles, à tous nos employés.

Notre système de rémunération encourage le perfectionnement des compétences ainsi que l'excellence du rendement. Nous revoyons constamment nos stratégies en matière de rémunération et nous les avons considérablement améliorées au cours de l'année passée pour continuer de soutenir la concurrence des employeurs des secteurs privé et public.

Pour créer une organisation intégrée et tournée vers l'avenir, qui fait place à l'apprentissage continu et à la bonne gestion organisationnelle, nous avons adopté un programme d'orientation organisationnelle et préparé des ateliers sur le mieux-être du personnel afin d'aider les employés à établir un équilibre entre le travail et la vie personnelle.

Protéger les renseignements personnels

La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi),* la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ainsi que la *Charte canadienne des droits et libertés* assurent la protection des renseignements personnels confiés à CANAFE. Nos mesures de sécurité sont strictes et elles s'appliquent à tous les aspects de nos activités, y compris le milieu physique, le personnel et la protection de l'information.

La *Loi* précise les restrictions concernant l'information que CANAFE peut recevoir et divulguer. Elle exige que le Centre fonctionne de façon autonome par rapport aux organismes d'application de la loi et à d'autres ministères et organismes auxquels elle communique des renseignements. Elle précise également que les déclarations et les renseignements reçus ou recueillis par CANAFE doivent être détruits dans un délai prescrit.

Tous les employés de CANAFE sont assujettis à un contrôle de la fiabilité et ils doivent obtenir une cote de sécurité élevée. Les employés du Centre reçoivent une formation suivie concernant leurs responsabilités en ce qui touche la protection des renseignements personnels détenus par CANAFE.

Un programme de sécurité vigoureux et intégré dans les bureaux d'Ottawa et les bureaux régionaux pour empêcher tout accès non autorisé aux installations fait partie du milieu physique de CANAFE.

Les systèmes électroniques internes que nous utilisons pour exercer nos fonctions d'analyse ne sont pas accessibles sur Internet et personne ne peut accéder à notre base de données à l'extérieur de CANAFE. Au sein de l'organisation, l'accès à notre base de données est limité aux employés qui exercent des fonctions exigeant qu'ils possèdent les renseignements, et qui ont la cote de sécurité requise.

L'accès aux installations et aux renseignements est contrôlé et surveillé par des logiciels d'authentification et d'identification biométriques. Des technologies perfectionnées de protection périphérique, comme les pare-feu et les dispositifs de détection d'intrusion ont été mises en place pour renforcer la protection de nos systèmes contre un accès non autorisé.

Nous sommes occupés à dresser un plan global de poursuite des activités pour assurer la capacité de CANAFE à poursuivre ses fonctions essentielles, notamment la protection des renseignements personnels, en cas d'urgence. Le plan sera en vigueur, peu importe que la situation d'urgence soit temporaire et localisée (comme une panne d'électricité) ou d'une durée plus longue et généralisée.

Nos outils normalisés de gestion du risque comme les évaluations de la menace et du risque et les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée permettent de veiller à ce que nos systèmes et nos processus respectent ou dépassent les normes adoptées au sein du gouvernement. Nous passons constamment en revue notre politique sur la sécurité pour veiller à ce qu'elle demeure compatible avec la Politique du gouvernement sur la sécurité et la norme de Gestion de la sécurité des technologies de l'information élaborée par le Conseil du Trésor.

Les modifications apportées à la *Loi* qui sont entrées en vigueur en février 2007 comprennent une disposition prévoyant la tenue d'un examen, tous les deux ans, par le Commissaire à la protection de la vie privée, des mesures de protection des renseignements personnels prises par CANAFE. Le savoir-faire du Commissariat à la protection de la vie privée nous aidera à assurer la protection permanente des renseignements personnels. Nous nous sommes réunis avec les membres du Commissariat à la protection de la vie privée pour amorcer le processus d'examen, qui se déroulera en 2007-2008.

PRIORITÉS POUR 2007-2008

PRIORITÉS DE CANAFE POUR 2007-2008

- Communiquer en temps opportun des renseignements financiers de grande qualité aux organismes d'application de la loi, aux organismes de sécurité et de renseignement et aux unités du renseignement financier étrangères.
- Assurer la conformité à la *Loi*.
- Diffuser des renseignements stratégiques sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes aux partenaires, aux intervenants et au grand public.

Communiquer en temps opportun des renseignements financiers de grande qualité aux organismes d'application de la loi, de sécurité et de renseignement et aux unités du renseignement financier étrangères

RÉSULTAT PRÉVU : Analyses de renseignements financiers et communications de cas largement acceptées par les organismes d'application de la loi, de sécurité et du renseignement, et par les unités du renseignement financier étrangères, et utilisées aux fins d'enquêtes.

Les modifications prévues dans le projet de loi C-25 permettront à CANAFE de divulguer des renseignements additionnels aux organismes d'application de la loi et de sécurité, et de communiquer des renseignements à un éventail élargi de bénéficiaires. La valeur de nos renseignements financiers en sera accrue. Les changements apportés à notre processus de communication traduiront les nouvelles dispositions tout en maintenant les normes les plus élevées de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information.

Nous mettrons en place une boîte à outils conçus pour renforcer l'analyse tactique de CANAFE. En apportant un soutien accru à toutes les étapes de la gestion des cas, c'est à-dire de l'analyse initiale à la communication des renseignements, ces outils ne pourront qu'améliorer la qualité et l'efficience de la production des renseignements financiers.

Assurer la conformité à la *Loi*

RÉSULTAT PRÉVU : Accroître la conformité à la loi par les entités déclarantes au moyen d'un mécanisme plus rigoureux de détection et de dissuasion de la non-conformité. Notre programme d'assurance de la conformité axé sur le risque comprendra des activités de sensibilisation, le contrôle de la qualité des données, des questionnaires de conformité et des examens de la conformité ainsi que des mesures correctives appropriées dans les cas de non-conformité.

Nous sommes également occupés à préparer la mise à exécution des nombreuses autres modifications prévues par le projet de loi C-25, et qui consistent notamment en l'ajout de plusieurs nouveaux secteurs d'entités déclarantes et en l'enregistrement des entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables, pour lesquels CANAFE tiendra lieu de registraire. À ce titre, CANAFE sera chargé d'accepter, de vérifier, d'approuver ou de refuser les demandes d'enregistrement. Il devra également tenir à jour l'information versée dans le registre et assurer la conformité. Il sera ainsi plus facile d'identifier les entreprises qui œuvrent au sein du secteur.

Pour améliorer la conformité, nous mettrons en place un régime de pénalités administratives pécuniaires (PAP), qui donnera à CANAFE une plus grande marge de manœuvre pour imposer des sanctions progressives et proportionnelles en cas de non-conformité.

Pour rendre notre programme d'assurance de la conformité encore plus complet et efficace, nous améliorons les outils dont nous disposons pour soutenir la fonction d'assurance de la conformité. Nous visons à mettre en place les bases intégrées de la gestion de tous les renseignements liés à la conformité, y compris les éléments comme les intrants, les recherches et les analyses.

Diffuser des renseignements stratégiques sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes aux partenaires, aux intervenants et au grand public

RÉSULTAT PRÉVU : Fournir des renseignements, des conseils et des analyses stratégiques qui permettent de mieux connaître et comprendre les phénomènes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, et qui président à l'élaboration de contre-stratégies canadiennes et multilatérales efficaces.

CANAFE accroîtra le degré de détail et la portée des renseignements stratégiques qu'il produit à la fois pour ses principaux intervenants et pour usage interne. Grâce à un investissement continu dans la technologie, nous élaborerons les moyens d'améliorer nos analyses des tendances, des modes opératoires et des typologies concernant les mouvements de fonds qui éveillent des soupçons.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les organismes d'application de la loi et du renseignement du pays, et avec d'autres partenaires nationaux et internationaux, pour mieux adapter nos produits à leurs priorités et à leurs besoins en matière d'information, et nous continuerons de recueillir leur rétroaction sur l'utilité des produits.

Dans le cadre du mandat de CANAFE, qui vise à mieux faire connaître le phénomène du blanchiment d'argent, nous avons l'intention d'apporter des améliorations considérables à notre site Web et de continuer d'utiliser des moyens comme des publications, des présentations et d'autres médias pour établir le dialogue avec nos partenaires et le public.

ANNEXE I

ÉTATS FINANCIERS

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA (CANAFE)

Non vérifiés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints de l'exercice terminé le 31 mars 2007 et de toute l'information figurant dans ceux-ci incombe à la direction du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Ces états financiers ont été préparés selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Cette information s'appuie, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tient compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et de présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de CANAFE. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport sur le rendement* de CANAFE concorde avec celle contenue dans les états financiers ci-joints.

La direction maintient un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements d'application, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds publics. En outre, la direction veille à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection judicieuse, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par des dispositions organisationnelles qui prévoient une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication élaborés pour garantir la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de CANAFE.

Les opérations et les états financiers de CANAFE n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Le directeur,

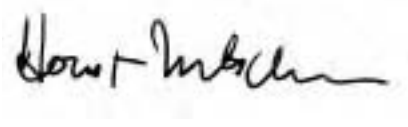

Horst Intscher
CANAFE
Ottawa, Canada

L'agent financier supérieur par intérim,

Alfred Tsang
CANAFE
Ottawa, Canada

ÉTAT DES RÉSULTATS (NON VÉRIFIÉ)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(en dollars)	2007	2006
Charges de fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux	**24 227 064**	19 776 933
Réparations et entretien	**2 989 222**	2 122 319
Installations	**2 795 981**	2 616 843
Services professionnels et spéciaux	**2 619 624**	2 106 956
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 297 119**	3 297 513
Machines et matériel	**1 906 387**	360 527
Déplacements et réinstallations	**1 427 872**	1 064 808
Services de télécommunications	**775 969**	735 104
Services publics, fournitures et approvisionnements	**408 363**	407 998
Services de communications	**310 368**	253 064
Autres charges	**3 563**	70 916
Perte sur l'aliénation et la dépréciation d'immobilisations corporelles	**-**	326 199
Coût de fonctionnement net	**39 761 532**	**33 139 180**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON VÉRIFIÉ)

Au 31 mars 2007

(en dollars)	2007	2006
Actifs		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 4)	**404 978**	71 773
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**25 925**	70 353
Immobilisations corporelles (note 5)	**15 708 203**	13 381 193
	15 734 128	13 451 546
Total des actifs	**16 139 106**	**13 523 319**
Passifs et avoir du canada		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**6 402 257**	2 890 544
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	**1 045 888**	78 579
Indemnités de départ (note 6)	**4 690 581**	4 017 978
	12 138 726	7 694 101
Avoir du Canada	**4 000 380**	5 829 218
Total des passifs et de l'avoir du Canada	**16 139 106**	**13 523 319**

Obligations contractuelles (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA (NON VÉRIFIÉ)

Au 31 mars 2007

(en dollars)	2007	2006
Avoir du Canada, début de l'exercice	**5 829 218**	3 941 212
Coût de fonctionnement net	**(39 761 532)**	(33 139 180)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	**39 419 959**	32 360 449
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	**(107 216)**	(80 333)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	**(2 764 071)**	1 527 420
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	**1 384 022**	1 219 650
Avoir du Canada, fin de l'exercice	**4 000 380**	**5 829 218**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON VÉRIFIÉ)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(en dollars)	2007	2006
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	39 761 532	33 139 180
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(2 297 119)	(3 297 513)
Perte sur l'aliénation et la dépréciation d'immobilisations corporelles	-	(326 199)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 384 022)	(1 219 650)
Variations dans l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et des avances	333 205	(376 132)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(44 428)	(19 205)
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	(3 511 713)	1 488 046
Diminution (augmentation) du passif au titre des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(260 309)	(35 986)
Diminution (augmentation) du passif au titre des indemnités de départ	(672 603)	(73 412)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	31 924 543	29 279 129
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	4 624 129	4 528 407
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par gouvernement	36 548 672	**33 807 536**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉES)

Exercice terminé le 31 mars 2007

1. Mandat et objectifs

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été constitué en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* en juillet 2000 dans le cadre de l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette loi a institué CANAFE comme organisme gouvernemental et employeur distinct, dont le nom figure à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Au départ, les principaux objectifs de CANAFE consistaient à détecter et à dissuader les activités de recyclage des produits de la criminalité. Cependant, avec la promulgation de la *Loi antiterroriste*, en décembre 2001, CANAFE s'est vu attribuer des responsabilités additionnelles et a obtenu des fonds du gouvernement pour détecter également le financement des activités terroristes. CANAFE assume ses responsabilités en recueillant, analysant et évaluant des renseignements financiers et, le cas échéant, en communiquant les renseignements utiles aux fins des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

CANAFE a comme résultat stratégique un « renseignement financier permettant de contribuer à la détection et à la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger ». À ce résultat stratégique se greffe une activité de programme, soit la « collecte, analyse et communication de renseignements financiers ».

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires

CANAFE est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à CANAFE ne correspondent pas à l'information financière présentée selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

CANAFE fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par CANAFE est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par CANAFE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Trésor

La variation de la situation nette du Trésor est la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉES)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par des ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- Les frais juridiques engagés par CANAFE et payés à Justice Canada sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement dans les états financiers.

(e) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de CANAFE au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de CANAFE découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, CANAFE n'est pas tenu de verser des cotisations pour toute insuffisance actuarielle du régime.

ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, selon les dispositions de leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour avoir droit aux indemnités. L'obligation relative aux indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information qui résulte de la détermination du passif actuariel au titre des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(f) Débiteurs et avances

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(g) Passif éventuel

Le passif éventuel est constitué des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire et que l'on peut estimer raisonnablement la perte, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. CANAFE n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans des réserves indiennes et les collections dans des musées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Produits logiciels	3 à 5 ans
Autre matériel, y compris le mobilier	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail et de 10 ans
Travaux en cours	Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'immobilisations

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉES)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers pour les actifs, les passifs et les charges. Au moment de préparer les présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

CANAFE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés au cours d'exercices antérieurs ou de l'exercice considéré, ou qui le seront au cours d'exercices subséquents. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de CANAFE diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les tableaux suivants font état des rapprochements entre les deux méthodes :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

(en dollars)	2007	2006
Coût de fonctionnement net	**39 761 532**	33 139 180
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire)		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	**(1 384 022)**	(1 219 650)
Amortissement des immobilisations corporelles	**(2 297 119)**	(3 297 513)
Gain (perte) sur l'aliénation et la dépréciation d'immobilisations corporelles	**-**	(326 199)
Frais juridiques payés à Justice Canada	**(414 437)**	(415 506)
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	**107 216**	80 333
Augmentation du passif au titre des indemnités de vacances et de congés compensatoires	**(260 309)**	(35 986)
Augmentation des obligations au titre des indemnités de départ	**(672 603)**	(73 412)
	(4 921 274)	(5 287 933)
Rajustements pour les éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**4 624 129**	4 528 407
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	**(44 428)**	(19 205)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**39 419 959**	**32 360 449**

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉES)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(b) Crédits fournis et crédits utilisés :

(en dollars)	2007	2006
Crédits fournis :		
Crédit 30 – Dépenses de fonctionnement	28 110 000	27 663 000
Crédit 30a – Crédit supplémentaire	8 990 349	-
Crédit 5 – Virement du Conseil du Trésor	-	3 236 875
Crédit 15 – Virement du Conseil du Trésor	7 000	
Montants prévus par la loi	3 155 680	3 082 784
Moins : Crédits annulés – Fonctionnement	(843 070)	(1 622 210)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**39 419 959**	**32 360 449**

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

(en dollars)	2007	2006
Encaisse nette fournie par le gouvernement	36 548 672	33 807 536
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	107 216	80 333
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation relative aux débiteurs et aux avances	(333 205)	376 132
Variation relative aux créditeurs et aux charges à payer	3 511 713	(1 488 046)
Frais juridiques payés à Justice Canada	(414 437)	(415 506)
	2 764 071	(1 527 420)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**39 419 959**	**32 360 449**

4. Débiteurs et avances

(en dollars)	2007	2006
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	346 535	60 743
Débiteurs de l'extérieur	52 693	5 280
Avances aux employés	5 750	5 750
	404 978	71 773

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉES)

Exercice terminé le 31 mars 2007

5. Immobilisations corporelles

(en dollars)	Coût			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	633 102	104 883	-	737 985
Matériel informatique	13 500 172	3 514 709	-	17 014 881
Produits logiciels	9 334 173	5 779 822	-	15 113 995
Autre matériel, y compris le mobilier	3 400 783	34 281	-	3 435 064
Améliorations locatives	5 714 194	106 638	-	5 820 832
Travaux en cours	4 916 204	(4 916 204)		
	37 498 628	**4 624 129**	**-**	**42 122 757**

(en dollars)	Amortissement cumulé			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	540 718	70 902	-	611 620
Matériel informatique	12 453 573	353 305	-	12 806 878
Produits logiciels	7 665 753	1 060 482	-	8 726 235
Autre matériel, y compris le mobilier	1 592 523	286 586	-	1 879 109
Améliorations locatives	1 864 868	525 844	-	2 390 712
	24 117 435	**2 297 119**	**-**	**26 414 554**

(en dollars)	Valeur comptable nette			
			2006	2007
Machines et matériel			92 384	126 365
Matériel informatique			1 046 599	4 208 003
Produits logiciels			1 668 420	6 387 760
Autre matériel, y compris le mobilier			1 808 260	1 555 955
Améliorations locatives			3 849 326	3 430 120
Travaux en cours			4 916 204	-
			13 381 193	**15 708 203**

La charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'élève à 2 297 119 $ (3 297 513 $ en 2006).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉES)

Exercice terminé le 31 mars 2007

6. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite :

Les employés de CANAFE participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées selon l'inflation.

Tant les employés que CANAFE versent des cotisations aux fins de couvrir le coût du Régime. En 2006-2007, les charges s'élevaient à 2 696 580 $ (2 774 505 $ en 2005-2006), soit environ 2,2 fois (2,6 fois en 2005-2006) les cotisations des employés.

La responsabilité de CANAFE relativement au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les insuffisances ou les excédents actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(b) Indemnités de départ :

CANAFE verse des indemnités de départ aux employés en fonction de leur admissibilité, de leurs années de service et de leur rémunération au départ, conformément à la politique du Conseil du Trésor. Ces indemnités ne sont pas financées à l'avance. Elles seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars 2007 :

(en dollars)	2007	2006
Obligation au titre des indemnités de départ, début de l'exercice	**4 017 978**	3 944 566
Charge pour l'exercice	**922 665**	412 060
Prestations versées pendant l'exercice	**(250 062)**	(338 648)
Obligation au titre des indemnités de départ, fin de l'exercice	**4 690 581**	**4 017 978**

7. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de CANAFE peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels CANAFE sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de services. CANAFE a conclu des contrats de location de locaux à bureaux avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour cinq emplacements au Canada. Les paiements globaux minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2007-2008	2 963
2008-2009	1 236
2009-2010 et les exercices ultérieurs	-
	4 199

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉES)

Exercice terminé le 31 mars 2007

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, CANAFE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. CANAFE conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement des services de ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement de ministères des services au titre des cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires de l'ordre de 1 384 022 $ (1 219 650 $ en 2005-2006). Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité, de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de CANAFE.

(b) Solde des débiteurs et des créditeurs entre apparentés à la fin de l'exercice :

(en dollars)	2007	2006
Débiteurs – Autres ministères et organismes	**346 535**	60 743
Créditeurs – Autres ministères et organismes	**644 828**	175 606

9. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

ANNEXE II

LEXIQUE DES TERMES ET ACRONYMES

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les animaux et les plantes, qui respectent toutes les exigences de la législation frontalière. www.asfc.gc.ca

Agence du revenu du Canada (ARC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de l'application des lois fiscales au nom du gouvernement du Canada et de la plupart des provinces et des territoires, et de divers programmes de prestations socioéconomiques et de programmes d'encouragement exécutés par l'entremise du régime fiscal. www.arc.gc.ca

Bulletin d'interprétation de CANAFE

Document qui donne des interprétations techniques et fait connaître la position de CANAFE concernant certaines dispositions de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et la réglementation connexe.

Comité national de coordination sur le crime organisé

Groupe fédéral composé d'organismes d'application de la loi et de décideurs fédéraux, provinciaux et territoriaux. Le Comité établit les priorités en matière de politiques nationales et examine les préoccupations que soulève le crime organisé.

Déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets (DMTEE)

Déclaration devant être produite par une personne qui entre au Canada ou qui en sort en indiquant qu'elle transporte avec elle d'importantes sommes d'argent ou d'autres effets (de 10 000 $ ou plus) ou par une personne qui envoie par la poste ou expédie de telles sommes à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

Déclaration de saisie des douanes (DSD)

Déclaration présentée à CANAFE par un agent de l'ASFC qui saisit de l'argent ou des effets pour lesquels une déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets aurait dû être produite mais ne l'a pas été.

Déclaration de télévirements (DT)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet de la transmission d'instructions visant le transfert d'une somme de 10 000 $ ou plus, en provenance ou à destination du Canada, dans le cadre d'une opération unique ou de deux opérations ou plus totalisant 10 000 $ ou plus, qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures, par la même personne ou entité, ou au nom de celle-ci, par voie électronique, magnétique ou optique ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur.

Déclaration d'opérations douteuses (DOD)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet d'une opération financière qui se produit dans le cadre de ses activités et pour laquelle on a des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle est liée à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes.

Déclaration d'opérations importantes en espèces (DOIE)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle reçoit 10 000 $ ou plus en espèces dans le cadre d'une opération unique ou lorsqu'elle reçoit deux sommes ou plus en espèces qui totalisent 10 000 $ ou plus qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures par la même personne ou entité ou au nom de celle-ci.

Entités déclarantes (ED)

Entités qui doivent déclarer des opérations douteuses et certaines autres opérations à CANAFE. En font partie :

- les entités financières
- les sociétés, les courtiers et les agents d'assurance-vie
- les courtiers en valeurs mobilières
- les personnes qui se livrent aux opérations de change
- les entreprises de services monétaires
- les mandataires de Sa Majesté qui acceptent des dépôts et vendent des mandats
- les comptables
- les courtiers et les agents immobiliers
- certains casinos

Évaluation de la menace et du risque (EMR)

Évaluation que chaque ministère et organisme fédéral est tenu d'effectuer afin d'identifier les opérations et les données dont la protection est essentielle et de déterminer le niveau et la portée convenables des contrôles à exercer.

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Force nationale de police du Canada. www.grc.gc.ca

Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)

Organisme intergouvernemental créé au Sommet du G-7 en 1989 dont le but est d'élaborer et de promouvoir des politiques nationales et internationales visant à lutter contre le blanchiment de capitaux. Lors d'une assemblée plénière spéciale tenue en octobre 2001, le mandat du GAFI a été élargi pour englober la lutte contre le financement des activités terroristes. www.fatf-gafi.org

Groupe Egmont des unités du renseignement financier

Groupe international fondé en 1995 par des URF travaillant ensemble dans un cadre informel afin de mieux appuyer leurs programmes respectifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. www.egmontgroup.org

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la *Loi*)

Loi établissant CANAFE et lui permettant de recueillir, d'analyser, d'évaluer et de communiquer des renseignements financiers se rapportant au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes. Adoptée au départ sous le titre de *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, en juin 2000, cette loi a été modifiée en décembre 2001 pour ajouter le financement des activités terroristes au mandat de CANAFE.

Protocole d'entente (PE)

Un document qui décrit les rôles et les responsabilités de chacun des partis en ce qui a trait au partage de renseignements.

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)

Agence de sécurité nationale du Canada qui enquête sur les menaces à la sécurité du Canada et rédige des rapports sur le sujet. www.scrs.gc.ca

Unité du renseignement financier (URF)

Organisme gouvernemental national institué pour combattre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les URF s'acquittent de cette mission en recueillant des renseignements sur des opérations financières et d'autres données dans l'optique d'analyser et de communiquer des renseignements à caractère financier concernant des doutes en fait de produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes.

ANNEXE III

ENTENTES CONCLUES AVEC DES URF ÉTRANGÈRES

Allemagne
Antigua-et-Barbuda
Argentine
Aruba
Australie
Bahamas
Barbade
Belgique
Bermudes
Brésil
Bulgarie
Chili
Chypre
Colombie
Corée du Sud
Danemark
El Salvador
Espagne
États-Unis d'Amérique
Finlande
France
Guatemala
Guernesey
Hong Kong
Îles Caïman
Indonésie
Israël
Italie
Japon
Lettonie
Luxembourg
Maurice
Mexique
Monaco
Panama
Pays-Bas
Pérou
Pologne
Portugal
République tchèque
Royaume-Uni
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Singapour
Slovénie
Ukraine

ANNEXE IV

PROCESSUS OPÉRATIONNEL DE CANAFE

COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS

Des renseignements sur des opérations financières et d'autres types de renseignements sont obtenus de bon nombre d'entités déclarantes.

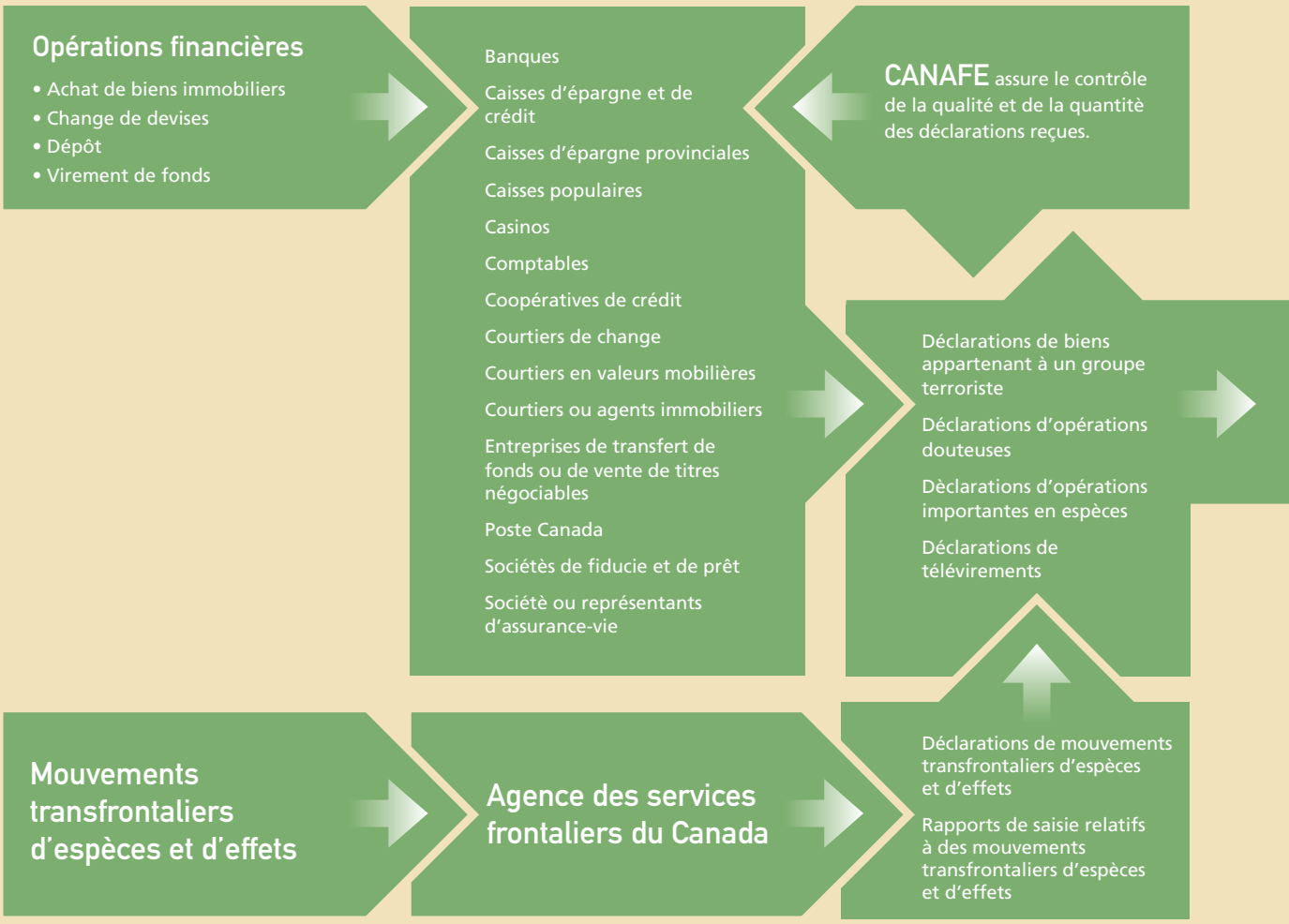

ANALYSE DES RENSEIGNEMENTS

Les déclarations sont analysées, tout comme les autres renseignements, afin de produire des renseignements financiers utiles pour la détection des cas soupçonnés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

S'il y a lieu, des renseignements financiers ayant trait à des soupçons de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada sont communiqués.

CANAFE produit des renseignements financiers par :

- le groupement d'opérations liées;
- l'établissement de l'indentité;
- l'interrogation des bases de données.

Organismes du renseignement/ d'application de la loi

Unités du renseignement financier étrangères

Base de données de CANAFE

Bases de données externes

Unités du renseignement financier étrangères

Renseignements transmis volontairement

CANAFE FINTRAC

COORDONNÉES

CANAFE
24e étage, 234 avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada

Sans frais : 1-866-346-8722
Télécopieur : 613-943-7931
Courriel : lignesdirectrices@canafe-fintrac.gc.ca

Visitez notre site Web à
www.canafe-fintrac.gc.ca

Conçu par The Bytown Group